

Supplément du projet

La Consolidation de la paix au Liban



Implemented by:
KFW



Empowered lives.
Resilient nations.

Supplément spécial

Publié par le projet «La Consolidation de la paix au Liban» du Programme des Nations Unies pour le développement et financé par le Ministère Allemand de la Coopération économique et du Développement à travers le KfW, ce supplément est distribué avec les quotidiens an-Nahar et as-Safir dans sa version originale en arabe, et avec le Daily Star et L'Orient-Le Jour dans les versions traduites en anglais et en français. Ce numéro regroupe les articles d'un certain nombre d'écrivains, de journalistes et de professionnels des médias, de chercheurs et d'artistes. Il aborde les sujets relatifs à la paix civile et les répercussions de la crise syrienne au Liban et les relations entre les Libanais et les Syriens, dans des approches de fond loin des discours de haine.

Édition N°14, Décembre 2016



© Illustration artistique de la sculptrice Marwa Abou Khalil

- 03 Les quatre piliers de la paix civile permanente au Liban
- 04 Pour une plus grande inclusion sociale des jeunes du Liban
- 06 Les rêveries d'un ancien moine solidaire
- 07 Le bus 24, bondé d'êtres en ciment
- 10 La jeunesse palestinienne au Liban : quelqu'un sonnera-t-il le tocsin ?
- 12 L'absence d'une politique de la paix civile
- 13 Les enfants mineurs au Liban
- 14 Saisir les occasions en vue d'une éducation multiculturelle
- 15 Les combattants de la guerre civile écrivent l'histoire du Liban

08 - 09

Le camp de Dbayé :
comme si de rien n'était ?



© Alia Haju

Les jeunes, champions de la paix

Les jeunes du Liban sont confrontés à de nombreux défis, tels les impacts possibles de l'instabilité régionale, les conditions politiques toujours changeantes au Liban, ainsi que les incertitudes économiques. Armés de leur résilience et détermination, ils constituent le plus grand atout que le Liban peut avoir et ils joueront sans aucun doute un rôle important dans la construction d'un environnement pacifique pour les générations à venir. Cependant, pour être en mesure de promouvoir le changement, ces jeunes ont besoin d'ouverture pour exprimer leurs souhaits et leurs griefs. Dans ce numéro du supplément du Pnud « Consolidation la Paix au Liban », financé par

le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement, nous les avons écoutés et avons rassemblé un mix coloré de sujets qui mobilisent et inspirent la jeunesse au Liban. Ce numéro du supplément que vous avez entre les mains ne concerne pas seulement les jeunes libanais, mais aussi les jeunes syriens et palestiniens résidant au Liban. Les articles explorent ici les valeurs, les défis, les peurs, les aspirations et les succès, et dévoilent de nombreux points communs entre jeunes de différentes nationalités. Le besoin d'investir dans les jeunes, de les intégrer, de les habiliter au travail et de les écouter, de reconnaître et de valoriser leurs

efforts, est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Ce faisant, les jeunes libanais peuvent prendre leur part entière dans la construction d'un Liban plus fort et plus inclusif. Avec le soutien approprié, les jeunes peuvent construire la paix, favoriser la réconciliation et parvenir à une gouvernance démocratique !

Martin Huth

Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne

Le monde tel qu'ils le veulent

Très souvent, les jeunes libanais expriment leur refus de s'asseoir et d'attendre que les responsables politiques agissent. Ils veulent agir eux-mêmes. Avec un sens de la détermination et de l'optimisme, ils veulent que leurs voix soient entendues, ils veulent participer à la politique et être les initiateurs d'un engagement civique inclusif. Ils sont confrontés à de nombreux défis – chômage, pauvreté, exclusion – mais ils se soulèvent pour contester toutes les structures économiques, sociales et politiques, et se prononcent en faveur de la justice, de la non-violence et des droits de l'homme.

Les jeunes libanais ont toujours été les messagers des valeurs de la démocratie et ont montré au monde entier qu'ils pouvaient contribuer positivement à la consolidation de la paix. Il ne peut y avoir de développement durable au Liban si les jeunes restent à l'écart. Il est plus urgent que jamais de leur donner la parole, de les placer au centre des changements à long terme et de renforcer leur rôle en tant que moteurs de la paix et de la stabilité dans cette région déchirée par la guerre.

Les jeunes peuvent constituer des éléments cruciaux pour parvenir à la paix et à la sécurité, si une participation méthodique et réaliste de leur part est encouragée. Cette approche a été soulignée et reprise dans le document récemment publié par le Pnud et intitulé « Rapport sur le développement humain arabe 2016 : les jeunes et les perspectives de développement humain dans une réalité en mutation », qui appelle les États arabes, y compris le Liban, à investir dans la jeunesse et à la motiver à s'engager dans le processus de développement. Les jeunes de la région sont confrontés à de nombreuses difficultés liées à l'éducation, au marché du travail, au chômage et à l'exclusion de l'économie formelle, ainsi qu'à la lutte, entre autres, pour le maintien de l'autonomie des ménages et des jeunes familles. Des bases nouvelles et plus durables pour une meilleure stabilité ne peuvent être établies sans la participation de jeunes motivés et engagés qui doivent exprimer leurs préoccupations et leurs idées.

Le rapport ne demande pas seulement l'élaboration de politiques et de stratégies pour les jeunes ; il suggère également une reformulation plus complète des politiques sectorielles et générales dans la région arabe, basée sur un nouveau modèle de développement pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes, en particulier à la lumière de l'évolution de la réalité économique, politique et sociale de la région.

En utilisant ce supplément en tant que support et forum, nous souhaitons discuter à la fois des réalités et des espoirs de la jeunesse libanaise, syrienne et palestinienne au Liban, et peut-être un jour, dans toute la région arabe. Les thèmes abordés dans ce numéro sont axés sur les jeunes résidant au Liban et touchent à la délinquance, l'apatridie, les problèmes liés aux récits historiques, les questions se rapportant à l'éducation, et bien d'autres éléments encore. Ces jeunes méritent des institutions publiques solides et fonctionnelles, qui peuvent répondre à leurs besoins. Espérons qu'après la fin d'une vacance de deux ans et la paralysie politique, l'État libanais pourra offrir une base plus solide à partir de laquelle il se relèvera.

J'espère que vous apprécierez la lecture des articles passionnants et encourageants que nous avons recueillis pour ce supplément. Nous attendons avec impatience une nouvelle année avec moins de violence et plus de paix !

Luca Renda
Directeur du Pnud au Liban

Comparaison n'est pas toujours raison

En histoire, comparaison n'est pas nécessairement raison.

Certes, il paraît évident qu'en Syrie, la Russie et l'Iran d'un côté, les pays occidentaux et l'Arabie Saoudite de l'autre, se battent par combattants interposés, comme ce fut le cas naguère en Espagne avec l'Allemagne et l'Union soviétique. Mais dans le cas de la Syrie, les rivalités entre sunnites et chiites en général, puis entre Arabes et Kurdes, enfin entre ces derniers et les Turcs ne font que compliquer les choses dans une région où le mensonge et la trahison sont des habitudes ancestrales !

Mais quelle déconvenue pour les États-Unis, l'Europe et l'Onu, qui depuis 2012 tentent désespérément de trouver une alternative au pouvoir en place parmi les confettis de rebelles, lesquels n'arrivent pas à s'entendre sur une alternance crédible. Ce manque de cohésion des opposants au régime de Bachar el-Assad, les rebelles l'ont payé et continuent de le payer fort cher. Au-delà des pertes tragiques et des destructions dans lesquelles le pouvoir de Damas et les rebelles portent une lourde responsabilité, la grande disparité idéologique des opposants, répartis entre radicaux islamistes majoritaires et rebelles modérés éparpillés à travers le territoire syrien, a suscité le scepticisme des Occidentaux qui avec le temps ont développé une réticence de plus en plus marquée à leur livrer les armes dont ils ont cruellement besoin. Face au risque dramatique d'une répétition des scénarios irakien et libyen, la communauté internationale a opté pour la diplomatie multilatérale qui jusque-là n'a pas encore porté ses fruits.

Une situation qui a poussé la Russie à occuper la place, surmultipliant ainsi la puissance de feu du régime de Damas, pour le plus grand désespoir de la population syrienne présente sur le théâtre des combats, et les centaines de milliers de réfugiés qui, année après année, voient s'éloigner toute perspective de retour dans leur pays.

Gaby Nasr

Directeur des éditions spéciales du quotidien L'Orient-Le Jour

Nous demandons aux frères syriens de ne pas circuler

Nous lisons à l'entrée de villes et villages libanais des injonctions similaires demandant « aux frères Syriens de ne pas circuler entre huit heures du soir et six heures du matin, sous peine d'engager leur responsabilité ». Des banderoles qui sont accrochées par les municipalités auxquelles personne ne s'oppose.

Ces expressions comportent toutes les contradictions possibles, toutes les discriminations, avec en plus une part de racisme. Car comment un frère peut-il imposer à son frère des horaires de déplacement et de circulation hors de son habitation, que ce soit pour rendre visite à un parent, faire ses courses ou acheter un médicament ? Et dans ce cas, nous nous demandons : « Aurions-nous accepté une conduite similaire si nous étions déracinés et forcés de vivre dans un pays étranger ou arabe ? ».

Loin de nous l'idée d'occulter le problème des réfugiés syriens au Liban, car il s'agit d'une migration qui dépasse le potentiel de ce petit pays, économiquement, financièrement, socialement, et le plus important au plan de la sécurité. C'est d'ailleurs ce que nous entendons souvent et qui plus est sans cesse répété par les responsables et les journalistes sur tous les écrans. Il reste que la réalité des faits contredit totalement ces inquiétudes dans ce pays des miracles, quoique sans éclipser l'impact négatif de cette lourde présence. Car l'économie libanaise, en dépit de sa faiblesse, est toujours fonctionnelle et n'a pas perdu de sa vitalité. Elle est capable de se redresser à une vitesse fulgurante pour peu que s'y prêtent les circonstances environnantes.

Quant à la sécurité, elle est la plus cohérente, non seulement par rapport aux pays voisins, mais probablement du monde entier, car sa mesure est d'abord fondée sur l'enregistrement des chiffres quotidiens d'abus, d'irrégularités et de crimes, et ensuite sur le recensement parmi ces actions celles impliquant des réfugiés syriens. Les chiffres montrent indiscutablement qu'il n'y a pas d'augmentation du taux moyen de criminalité au Liban, et que les abus quotidiens, les coups de feu et autres activités de contrebande, impliquent généralement des Libanais habitués à contourner les lois depuis bien avant la guerre, auxquels il faut ajouter les excès des miliciens qui ont infiltré tous les rouages de l'État.

La prudence est donc un devoir. Les services de sécurité font leur travail, le pays est stable, et il n'est nul besoin de mesures coercitives frappant à la fois Libanais et Syriens.

Ghassan Hajjar

Rédacteur en chef du quotidien an-Nahar

La fin de l'impasse libanaise, une bonne nouvelle pour les réfugiés

Depuis le début du conflit syrien il y a près de six ans, le nombre de réfugiés cherchant à s'abriter au Liban a dépassé largement le million, et les estimations officielles placent ce chiffre à un niveau beaucoup plus élevé.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'un tel afflux massif de personnes dans un pays affaibli et souffrant lui-même d'infrastructures vieillissantes allait charger lourdement ses ressources, et il était inévitable qu'une telle pression démographique soulève des tensions entre les communautés d'accueil et les déplacés syriens.

Mais si jusqu'à présent, il semblait n'y avoir aucune issue à cette énigme, aujourd'hui il y a de l'espoir. Pendant plus de deux ans et demi, le Liban était sans président et sans accord entre les responsables politiques et les dirigeants des camps rivaux, une situation qui délaissait les besoins les plus fondamentaux des citoyens et négligeait les communautés d'accueil déjà bien incapables de s'occuper de leurs propres besoins, sans parler de ceux de leurs infortunés hôtes. Mais l'élection d'un nouveau président a ouvert la voie au changement pour le mieux. La décision remarquable de donner la priorité aux besoins du pays plutôt qu'aux bénéfices personnels est sûre de restaurer la confiance dans le pays, tandis qu'un nouveau gouvernement, une fois formé, pourra enfin travailler à relancer l'économie et restaurer les services de base.

La conjonction de ces événements peut, je l'espère, précipiter le déblocage des promesses d'aide aux réfugiés syriens ainsi qu'aux communautés d'accueil, alors que l'État peut enfin se trouver en mesure de répondre aux besoins de ses citoyens, améliorer les conditions des déplacés et trouver des solutions aux difficultés auxquelles ils font face.

Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce qu'une telle évolution contribue beaucoup à atténuer les tensions sur le terrain et permettre à tous les intéressés de vivre dans la dignité, tout en offrant aux réfugiés un semblant de sécurité et de stabilité dont ils bénéficiaient avant la guerre jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux.

Nadim Ladki

Rédacteur en chef du quotidien Daily Star

Que la paix nous soit rendue

Parviendrons-nous un jour à la paix ?

Ce monde est bien étrange ! La science découvre. La technologie se propage. Les connaissances s'étendent. La médecine allonge l'espérance de vie. Le monde des communications vit une véritable révolution. La Terre est devenue village global. L'éducation incite à la raison. Les médias facilitent un échange incroyablement rapide... Et malgré tout cela, la violence s'invite dans la glaciation du monde, la pauvreté exclut plus d'un milliard d'êtres humains, les guerres élargissent les surfaces des fosses communes, faisant du monde un enfer vivant, exportant les réfugiés vers des exils encore plus lointains.

Tout cela arrive et la tristesse s'étend et oppresse les poitrines. Elle seule délimite la condition morale de l'homme. L'excès de tristesse est l'indication d'une pauvreté de conscience, de valeurs et d'éthique parmi ceux qui en sont responsables. Et l'expression de la pureté de l'esprit de ceux qui sont poussés vers l'amertume de l'exil.

La paix est l'une des conditions de la vie. Mais il ne semble pas qu'elle viendra au Levant, là où la violence se renouvelle sans jamais s'arrêter. La violence a la faculté de se déplacer comme une ennemie. Son moteur est le fanatisme religieux, ethnique, confessionnel. Elle trouve sa source dans les pouvoirs répressifs, les organisations terroristes et l'indifférence internationale.

Ce monde a perdu ses valeurs d'égalité, de justice, de liberté et de dignité. C'est un monde qui s'est entraîné à la cruauté, l'arrogance et la chute de l'homme. Quelle grande honte que cette violence ! Un échec évident des institutions internationales et des systèmes de gouvernance en vigueur. En attendant d'autres temps, il faudra considérer la paix comme un objectif humain noble, qui mérite de se battre pour elle. Qui mérite la lutte, même si les tentatives échouent. Il faut qu'un jour ou l'autre cesse le cycle de la violence.

Que la paix devienne notre salut permanent : « Que la paix soit sur vous ».

Nasri Sayegh

Rédacteur en chef adjoint du quotidien as-Safir

Les quatre piliers de la paix civile permanente au Liban

Antoine Messarra*

Quels sont les piliers de la paix civile permanente au Liban ? Quelles sont les bases de l'édification d'une mémoire collective commune pour la nouvelle génération ? L'histoire ne se répète que pour les peuples attardés qui ne tirent pas les leçons de l'histoire, mais ne le font qu'en pleine histoire.

Définir ce qui s'est passé au Liban dans les années 1975-1990 est d'une suprême importance pour l'édification de la mémoire. Ce qui s'est passé n'était pas une guerre « libanaise » ni une guerre « civile », où ne l'était qu'en partie. Pour le reste, il faut parler des « guerres » au pluriel, de guerres de multiples identités. Et l'on est en droit de se demander à ce sujet si le Liban est une véritable patrie ou s'il n'est qu'une « saha » ; un champ de règlement de comptes internes et régionaux ?

Les quatre éléments de la paix civile permanente au Liban.

1- La loi et les institutions constitutionnelles : les institutions sont l'unique lieu permanent de dialogue ; elles sont garantes d'un règlement pacifique des conflits. Toute défaillance des responsables parlementaires ou gouvernementaux dans l'exercice de leurs responsabilités au sein des institutions, à quelque niveau que ce soit, législatif ou exécutif, menace la paix civile. On doit tenir compte du fait que le dialogue national existentiel et constitutif du Liban, a trouvé son achèvement dans le document d'entente nationale de Taëf. L'État est le protecteur et le garant de la paix civile et des droits des Libanais. L'État est le détenteur exclusif du droit de coercition des forces régulières. Tout armement en-dehors de l'État menace les rapports des Libanais entre eux, l'indépendance, la souveraineté, le rôle du Liban et sa mission.

Le Parlement, le pouvoir exécutif, les instances officielles ne sont pas des espaces adéquats pour enregistrer ou entériner des ententes ou des partages d'influence privés ou communautaires extérieurs aux institutions.

En clair, cela signifie qu'il faut respecter la Constitution et les pactes et tous les engagements nationaux.

Aucun amendement constitutionnel, ni aucune paix civile permanente, ni aucun régime parlementaire, ou présidentiel, ou fédéral, ou décentralisé... ne saurait s'établir en-dehors des deux règles essentielles suivantes : l'État a le monopole absolu des relations extérieures et de l'exercice de la force armée du pays.

2- La mémoire collective commune : en elle se trouve la force dissuasive contre toute répétition

de la division des Libanais, gouvernants et gouvernés ; c'est elle qui distingue entre ceux qui ont tiré les leçons des conflits libanais et ceux qui n'en ont pas tiré profit.

3- Le développement économique et social équilibré : le Liban doit être perçu comme une unité sociale et économique d'un seul tenant. Les barricades et les points de passage qui ont foisonné tout au long des 15 années de guerre (1975-1990) ne sont pas parvenus à démanteler cette unité sociale et économique. Les politiques sociales et économiques, et la claire conscience des droits sociaux et économiques des différentes catégories de Libanais sont un facteur d'unité en profondeur, car ces droits transcendent les appartenances particulières.

4- Principe de circonspection au niveau des relations extérieures. La vocation historique du Liban est immense, mais il occupe une place mineure dans le jeu des nations. Il est indispensable de renoncer, à l'interne, à toute volonté de suprématie basée sur l'allégeance étrangère, et de passer de l'idée du Liban théâtre de conflit, à celle d'un Liban patrie permanente. Dans son film *Le Labyrinthe*, retraçant les étapes des guerres du Liban (1975-1990), projeté à Beyrouth en 2004, le réalisateur suisse Lorn Thyssen met en scène un professeur d'université

qui, dans sa volonté de comprendre de première main les différents conflits en cours, interroge un groupe d'auditeurs. Saisissant un cendrier, il explique : « Certains affirment que ce cendrier est un complot sioniste, d'autres que c'est une conjuration américaine... Et vous, qu'en pensez-vous ? ». Et de répondre lui-même : « Moi, je dis que c'est un cendrier ! ». Il laisse ensuite tomber le cendrier de sa main, et celui-ci se brise en mille morceaux à terre. Ce que le réalisateur cherche à dire, c'est que les interprétations, analyses, spéculations et prises de position sont pure perte de temps. La leçon du film (et le plus triste, c'est que les spectateurs libanais l'ont manquée), c'est que le Liban a toujours été un piège pour tous les conquérants qui ont tenté de s'ingérer dans ses guerres intérieures et extérieures.

Les Libanais ont-ils besoin de plus de guerres, de terreurs et de vies humaines fauchées, en différentes circonstances et dans différents contextes régionaux, pour réaliser collectivement l'étendue du danger commun qui les menace ?

L'histoire des conflits et des ententes au Liban, peut-être plus encore que celle de la Suisse et d'autres pays multicommunautaires, a le pouvoir de produire un choc salutaire, au sens freudien du terme, si les Libanais savent en tirer les leçons.

Les programmes pédagogiques, culturels et dialogiques seront au service de la paix civile et y contribueront, dans la mesure où elles tiendront compte de ces quatre piliers, et contribueront à les renforcer.

Les Libanais ont-ils besoin de plus de guerres, de terreurs et de vies humaines fauchées, en différentes circonstances et dans différents contextes régionaux, pour réaliser collectivement l'étendue du danger commun qui les menace ?

* Membre du Conseil Constitutionnel, Professeur, Titulaire de la Chaire Unesco d'étude Comparée des religions de la médiation et du dialogue Université Saint-Joseph

Pour une plus grande inclusion sociale des jeunes du Liban

Jad Chaaban*

La société libanaise exclut les jeunes de toute prise de décision et les empêche de jouer un rôle actif dans la vie, tout en leur imposant des mesures discriminatoires dans des domaines tels que la politique du logement et le marché du travail. Être sous-employé signifie souvent vivre à la maison sous des règles imposées par la famille, retarder l'autonomie sociale et civile et limiter les chances de fonder une famille, le mariage étant étroitement lié – par le coût et les normes sociales – à l'emploi. Les jeunes finissent par retarder leur nuptialité et, fondamentalement, par vivre une vie de frustration, en raison des restrictions aux relations sexuelles hors-mariage.

La croissance économique au Liban, alimentée par la baisse des prix du pétrole et l'augmentation des transferts de l'étranger, n'a pas été créatrice d'emplois. Au contraire, la majeure partie de la création d'emplois a été temporaire et informelle. Le chômage a augmenté parmi les diplômés des écoles secondaires et des universités au fur et à mesure que des jeunes, hommes et femmes, plus instruits accédaient au marché du travail. De plus, les jeunes diplômés au Liban préfèrent émigrer et trouver des débouchés économiques à l'étranger, plutôt que les rares emplois disponibles dans le secteur privé. De fait, le gel de l'emploi dans le secteur public et la stagnation des emplois formels dans le secteur privé, en particulier au cours des dernières années, ont entraîné de très longues périodes de

chômage chez les jeunes.

L'exclusion des marchés du travail affecte également, et de façon disproportionnée, les jeunes femmes. L'écart entre les sexes est observé dans les taux de participation au travail des femmes. Ces taux sont les plus bas au monde, puisque seulement une femme sur quatre est présente sur le marché du travail (contre une moyenne mondiale de 50 %). Cela peut être dû aux normes culturelles, mais aussi aux choix des femmes elles-mêmes. Cela peut être attribué aussi à leurs frustrations face aux perspectives médiocres du marché du travail. Les jeunes femmes sont également confrontées à un taux de chômage beaucoup plus élevé que celui de leurs homologues masculins. Ces facteurs font que la plupart des femmes de la région sont systématiquement

exclues des marchés du travail. Le déficit d'investissement chez les femmes est donc énorme, sans parler des entraves ainsi constituées à leur droit à l'émancipation économique et sociale.

La frustration parmi les jeunes libanais est aggravée par l'exclusion sociale, car le manque de possibilités d'emploi se traduit par un manque d'accès au logement et un retard de la nuptialité. Il entrave en conséquence la transition vers l'âge adulte indépendant. Le coût moyen d'un logement à Beyrouth est l'un des plus élevés de la région et il n'existe pas une politique de logement qui favorise les jeunes, dépourvus de moyens et empêchés d'emprunter sur la base de leurs futurs revenus potentiels. Cela accentue par ailleurs les dysfonctionnements des marchés de location



régis par des lois inefficaces.

Les conditions de vie difficiles rencontrées par la plupart des jeunes au Liban ont largement contribué à un important flux migratoire, principalement chez les jeunes hommes, à la recherche d'un emploi. Un tiers de l'ensemble de ces jeunes souhaite émigrer, temporairement au moins, et 77 % des candidats à l'émigration sont âgés de moins de 35 ans. Le pourcentage d'émigrés est de 14,4 %, par rapport à la population totale résidante (chiffres de 2010-2014). Il figure parmi les plus élevées du monde arabe. Le taux élevé de migration des diplômés (35-40 %) pose en outre un important problème de perte de capital humain. En effet, la migration compétente entraîne nécessairement une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs, ainsi qu'un manque de ressources qualifiées rares. Pourtant, il est surprenant que le Liban ne dispose pas encore d'une politique explicite et bien articulée de la migration vers l'étranger, mais seulement une politique passive encourageant les migrations comme moyen de réduire l'offre de main-d'œuvre, d'atténuer les tensions sociales et de générer des recettes par virements.

Parallèlement à la promotion de l'intégration économique des jeunes au Liban, la stimulation de la création d'emplois dans le secteur formel devrait être une priorité absolue. Les problèmes qui affectent le marché du travail ne sont pas principalement dus à l'offre excédentaire de chercheurs d'emploi, mais plutôt aux obstacles institutionnels et structurels à la création d'emplois

significatifs. Le gouvernement libanais devrait initier une voie de développement socio-économique qui favorise une croissance à forte intensité de main-d'œuvre et créatrice d'emplois, tout en réduisant les inégalités sociales et l'exclusion fondée sur l'âge et le sexe. Il convient de mettre l'accent sur les politiques qui encouragent la création d'emplois dans le secteur formel, notamment en créant un meilleur environnement opérationnel pour les entreprises, en réduisant les formalités administratives, en réformant la législation commerciale désuète et, enfin, en réduisant activement les coûts des entreprises.

À titre d'exemple, le lancement d'une nouvelle entreprise au Liban prend en moyenne un mois et demi, contre une semaine dans les économies développées. Les taux d'intérêt empruntés sont également parmi les plus élevés au monde, malgré toutes les subventions, ce qui impose de sérieuses restrictions au développement des entreprises privées et donc à la création d'emplois.

Pour promouvoir un environnement économique favorable à la création d'emplois, le gouvernement devrait s'attaquer aux attentes et au développement des compétences de ses jeunes travailleurs. Cela devrait être fait d'abord en améliorant le système éducatif, en mettant l'accent sur les examens nationaux et l'accumulation de diplômes et de compétences qui favorisent l'employabilité. Deuxièmement, des sessions de formations systématiques et des possibilités de stages devraient être introduites pour améliorer l'expérience professionnelle des primo-

demandeurs d'emploi. Troisièmement, l'emploi dans le secteur public devrait être amélioré en mettant en œuvre des réformes de la fonction publique ; des réformes qui favorisent la productivité et la rémunération au mérite. Les diplômés du secondaire qui font une demande aux universités doivent être informés de ce dont l'économie a besoin à court et à long terme. Ils doivent être exposés à des données qui révèlent la situation économique du jour et les types d'emplois dont le pays a besoin. Les élèves du secondaire ont besoin de conseils professionnels, et par conséquent cette étape pourrait diminuer le temps d'attente entre l'obtention du diplôme et le succès à trouver un emploi. En conséquence, les universités doivent également être informées et exposées à des données économiques similaires. Elles doivent être encouragées à élaborer leurs programmes pour répondre aux besoins de l'économie en développement. Il y a des secteurs qui peuvent créer des emplois qui n'ont pas vraiment été placés au premier plan de l'agenda, surtout dans des domaines comme le développement durable, les énergies alternatives, mais aussi dans les domaines de la production agroalimentaire et en particulier du secteur de l'eau.

Le Liban est en effet confronté à d'énormes défis en termes de sécurité alimentaire et il existe de nombreuses ressources inexploitées, notamment dans le domaine des projets d'eau ou des projets de travaux publics de grande envergure destinés à créer un type d'infrastructure favorable à de meilleures industries agroalimentaires. Le gouvernement devrait également fournir des services sociaux de base qui s'adressent aux jeunes, par la fourniture de biens publics plus inclusifs. Il s'agit notamment d'une meilleure protection sociale, d'une assurance-chômage, de subventions au logement et de programmes publics qui soutiennent le logement des jeunes et d'autres formes d'aide sociale qui faciliteraient la transition des jeunes à l'âge adulte. En outre, une attention particulière devrait être accordée à la question de l'exclusion des jeunes femmes des marchés du travail en fournissant un soutien public aux mères qui travaillent, en investissant dans plus de crèches et garderies et en réformant une législation du travail dépassée, pour permettre un congé de maternité plus flexible et des contrats d'emploi protégés.

L'émigration des jeunes doit être abordée comme un symptôme du manque d'intégration de ce segment de population dans l'économie nationale, plutôt que comme une source appréciée de devises grâce aux transferts de fonds. Ce changement nécessite non seulement une modification de la mentalité générale des décideurs, mais aussi la participation active de la communauté internationale par le renforcement des organisations et des traités internationaux sur les migrations. Il faudrait investir davantage dans le renforcement des capacités du secteur public pour mettre en œuvre des politiques migratoires actives et promouvoir des programmes nationaux de promotion du capital humain et de l'emploi.

* Économiste libanais et activiste social, professeur agrégé d'économie à l'AUB



Les rêveries d'un moine solidaire

Fadi Hallisso*

Mon arrivée au Liban remonte au mois de septembre 2010. J'étais moine, et je suivais des études de philosophie et de civilisation arabe. Loin de se limiter à un simple séjour d'études, ma présence au Liban fut une riche aventure au cours de laquelle j'appris bien plus que je ne l'espérais, aussi bien sur les plans personnels qu'académique. Dès les premiers mois de mon arrivée, j'eus la chance de m'engager dans une ONG libanaise, Skoun, qui travaillait sur les dangers de la toxicomanie. Et bien que mon temps de bénévolat fut court, et se limita à la formulation de communiqués, l'idée même du travail bénévole, de l'exercice de pressions sur le Parlement pour dépénaliser la toxicomanie, encourager les personnes dépendantes à demander de l'aide et recourir à des thérapies, m'intéressa au plus haut point. Pour un homme venant de Syrie où l'idée même de société civile et de groupes de pression est impensable, cette expérience fut une grande surprise. Plus tard, au cours de mes études, j'eus l'occasion de connaître d'autres associations et ONG admirables, à l'instar d'Offre-Joie, qui déploya des efforts titanesques avec la population d'Achrafieh – où j'habitais – à l'occasion de l'effondrement de l'immeuble Fassouh et de l'attentat de Sassine.

En septembre 2012, après mon retour d'une mission d'Église au Sud-Soudan avec des jeunes gens et jeunes filles du Liban et d'Égypte, l'occasion se présenta de me retrouver avec des amis libanais et syriens qui cherchaient à lancer des initiatives civiles de secours à l'adresse du grand nombre de réfugiés syriens qui commençaient à affluer au Liban. Il s'agissait de leur assurer l'essentiel de leurs besoins, et d'aider les populations d'accueil à leur faire de la place. L'appel lancé concernait les habits et les couvertures d'abord ; mais on voulait bien aussi recevoir tout ce dont les intéressés pouvaient se passer. La réponse fut énorme. Habits et denrées alimentaires vinrent en grandes quantités. Le sous-sol d'une église, et d'autres proposés par des amis, servirent d'entrepôts. À l'approche de l'hiver, c'est 2.000 couvertures que nous reçûmes, au lieu des 200 demandées. De riches donations nous permirent cette année-là de constituer une caisse d'urgence pour les situations médicales ou techniques urgentes.

Six mois plus tard, grâce à des dons en nature et en espèce dues à la générosité des familles libanaises, ce sont de grandes campagnes de secours que nous parvînmes à organiser. De Majdel Anjar dans la Békaa à Chebaa au Sud, et du camp de Chatila à Beyrouth jusqu'à Abi Samra, à Tripoli ensuite.

Au cours d'une réunion d'évaluation en mars 2013, il devint clair à la plupart des volontaires que la catastrophe humanitaire à laquelle nous assistions se prolongerait. Nous commençâmes donc à réfléchir à la possibilité d'agir sur la crise, plutôt que de nous contenter de réagir aux vagues successives de réfugiés, ou aux catastrophes qui frappaient ponctuellement le Liban. En outre, les six mois de collaboration étroite avec des bénévoles de différentes nationalités, libanais, syriens, palestiniens et parfois même étudiants étrangers, nous avaient montré que du travail solide pouvaient être mené sur des bases de coopération et de respect mutuels. Notre partenariat nous donnait ainsi l'occasion de corriger certains préjugés que nous avions les uns envers les autres. C'était un pas sur la

voie d'une véritable réconciliation dont nos peuples avaient grand besoin en ces temps critiques. Songeant à la manière dont nous pouvions aller concrètement de l'avant, les Libanais du groupe proposèrent de l'enregistrer comme ONG libanaise. C'est ainsi que naquit l'association « Un sourire et une olive », dont j'ai l'honneur de présider le conseil d'administration. Je trouve que j'ai de la veine d'avoir été choisi par le destin pour être au Liban à cette étape de ma vie. Je dois au fait d'avoir résidé au Liban et aux amis libanais que j'ai connus et qui m'ont touché, bien des expériences inestimables. Par exemple, j'ai appris qu'avoir peur de quelqu'un peut finalement m'ouvrir à le comprendre, et qu'avec un peu d'effort, cette connaissance peut devenir personnelle, loin de toute stigmatisation. J'avoue personnellement que mes craintes en venant au Liban en 2010, et le rejet que je redoutais, vu l'amer historique des rapports entre nos deux pays, se sont dissipées plus vite que je ne l'imaginai. C'est ainsi que je m'y fis des amis, et qu'avec eux nous avons construit ententes et alliances. J'ai appris à voir plus loin que les pointes échangées sur les médias sociaux ; à voir que la solidarité humaine, la compréhension et la générosité dont firent preuve les familles libanaises appuyant notre ONG, ont leur place, et que ce visage humain est occulté des récits dominants des moyens de communication.

J'ai appris aussi que le camp de Chatila est bien autre chose qu'un cloaque corrompu et une antre du crime comme on le décrit parfois, et qu'en dépit de la négligence criante et des dizaines d'années de privation, la vie au camp est marquée par une étonnante chaleur humaine et de grands amours, ce qui lui permet d'être étroit et large à la fois, par l'accueil qu'il réserve aux milliers d'amis de Syriens. J'y ai appris qu'il abrite des hommes et des femmes qui rêvent d'une vie normale, d'eau claire pour se laver, de courant régulier, de rues propres et si possible ensoleillées. J'ai appris et continue d'apprendre beaucoup des volontaires de Tripoli-Kobbé qui mettent en œuvre des programmes variés de paix civile entre deux communautés de Libanais aux rapports

historiques difficiles, du type que nous retrouverons en Syrie quand la guerre aura déposé ses armes.

J'y ai appris que le combat pour le respect de droits de l'homme au Liban ne saurait être quantifiable. Cinq kilos de droits aux Libanais, et cinq grammes chacun au travailleur étranger et au réfugié. Je sais maintenant que toute réalisation sociale ou juridique est un acquis pour tous. J'ai appris aussi de mes camarades libanais à exprimer plus courageusement mon inquiétude à l'idée que si la politique actuelle suivie à l'égard des réfugiés syriens au Liban se poursuit sans changement, c'est à terme l'explosion assurée.

Selon l'association « al-Moufakkara al-Qanounia », la réglementation du séjour des Syriens adoptée en janvier 2015, et par la suite sa stricte application, ont transformé 70 % des Syriens au Liban en résidents illégaux qui redoutent de circuler et d'être arrêtés. Ce qui est grave, ce n'est pas qu'un si grand pourcentage de Syriens se retrouvent en situation illégale ; c'est le fait que cette réglementation les transforme en « résidents invisibles » aux autorités et aux services de sécurité ; et qu'ainsi, ils mettent en danger aussi bien la sécurité du Liban que celle des réfugiés syriens, leurs propres compatriotes. Est-il besoin de clarifier encore ce qui est parfaitement clair ? Savoir que le résultat finalement obtenu est aux antipodes de celui que l'on recherchait ?

Au demeurant, des rapports émanant en particulier d'associations juridiques et civiles telles que « Alef » et « Daam Loubnan » relèvent l'effet négatif de cette réglementation – combinée à l'interdiction officielle de travailler – sur le pourcentage de travail des enfants et le décrochage scolaire. À cet effet, la recommandation par « Daam Loubnan » d'élargir le nombre de secteurs professionnels, actuellement au nombre de trois, accessibles aux Syriens, est d'une extrême importance. Cet élargissement non seulement aidera le Liban à remplir les engagements pris au congrès des donateurs de Londres, à savoir créer 100.000 nouveaux emplois aux Syriens, mais peut également aider à mettre de l'ordre dans le travail des Syriens au Liban, comme aussi à augmenter les

recettes du Trésor par le biais des taxes que les travailleurs syriens paieront. C'est sans compter aussi ce que ce pas peut provoquer en termes d'ouverture aux investisseurs étrangers désireux d'apporter un appui à l'économie libanaise, mais qui s'en abstiennent faute d'un cadre législatif adéquat.

J'ai pleine conscience, avec d'autres résidents syriens au Liban, de l'énorme pression économique et sociale exercée par la présence d'un million et demi de réfugiés syriens dans un petit pays aux ressources limitées comme le Liban. Ne nous y trompons pas, et ne minimisons pas l'importance de ce défi. De plus, tout en aspirant au jour où nous pourrions rentrer chez nous sans peur et sans risques, nous ne pourrions oublier, fut-ce un jour, la généreuse hospitalité que nous avons reçue de nos frères des différents régions du Liban. Nous garderons vivante cette dette de reconnaissance, en espérant pouvoir un jour la rendre ; et en attendant, notre souci est de maintenir les meilleures relations entre nos deux peuples.

Mais, car il y a un mais, redisons que le règlement de la crise des réfugiés ne passe en aucun cas par le maintien à l'infini des restrictions permanentes sur les conditions de séjour et de travail des Syriens. Ce serait augmenter la pression déjà sensible et ajouter une crise à la crise. Les efforts déployés par la société civile libanaise pour réorienter le débat juridique sur la présence des réfugiés syriens au Liban sont véritablement réconfortants. Mais ils doivent s'accompagner d'un travail assidu auprès des décideurs politiques pour l'élaboration de politiques innovantes qui tiendraient compte des appréhensions légitimes de larges tranches libanaises, tout en allégeant le fardeau sous lequel ploient des milliers de Syriens, en attendant leur retour chez eux. Je crois que nous sommes en présence d'une crise qui peut devenir une opportunité. De la manière de l'aborder dépendra soit son aggravation, soit l'ouverture à l'apprentissage et l'investissement dans l'avenir.

* Président du conseil d'administration de l'association «Basmeh & Zeitooneh»

Le bus 24, bondé d'êtres en ciment

Marwa Abou Khalil*

C'est mon treizième déménagement en trois ans et demi à Beyrouth. Une série de concessions m'obligent chaque fois à renoncer à une partie de mes possessions, dans une tentative de remettre les choses et les priorités dans l'ordre. À chaque fois que je quitte une maison, je reviens à ces tout premiers moments de vagabondage, où il est crucial de placer toute une vie dans une seule valise.

À mon arrivée à Beyrouth, ma peur de l'inconnu était plus immense que la mer. C'était d'ailleurs la première fois que je voyais une si grande étendue d'eau bleue, entre ciel et eau. La mer m'a probablement fascinée durant des mois, avant que ne me gagne ce sentiment de tristesse et de fatigue qui ne lâche pas les Beyrouthins. Cette ville pousse ses habitants à se poser de nombreuses questions, sans savoir comment y répondre.

« Ne cherche pas le sens caché des choses ici, la réalité de la ville est dans ses apparences ». Tel est le conseil qu'on m'a donné le jour où j'ai mis les pieds dans la rue Sadate à Hamra. C'est là qu'on m'a affublé du surnom de « fille à l'armoire », parce que j'avais commencé par vivre dans une très petite pièce, généralement réservée aux employées de maison. Toutefois, je n'exagère pas si je dis que je rêve souvent de cette pièce. Elle était assez petite pour que je gère son espace et que je donne à tous ses murs d'autres dimensions, au moyen de photos et de dessins. Je dormais ainsi dans l'odeur des couleurs. J'ai aimé cette petite armoire en bois, généralement utilisée pour y exposer les objets en verre dans les maisons. C'était l'armoire de mes habits, au-dessus d'elle un verre vide avec une plume, un crayon de kohl, un magazine sur l'astronomie, une boîte de cigarettes et d'autres choses encore.

Quand je me suis extraite de la routine familiale et sociale pour entrer seule dans le monde, j'ai perdu la douceur du temps circulaire qui revient chaque jour au même point. La vie ici prend le temps de court et le vide de son sens. Souvent, je n'arrive pas à replacer des moments vécus dans leur temporalité. Je ne me souviens plus si j'ai déménagé à Furn el-Chebbak à la deuxième ou troisième année d'université, mais je garde intacte ma mémoire hors du contexte temporel.

Du secteur du Musée à Hamra, en passant par Mazraa ou Verdun, j'ai fait l'expérience du bus numéro 24, une boîte mobile bondée d'êtres humains. Je ne sais en vérité si cette abstraction sert l'art ou le dessert. Mais je sais que le bus 24 réduit l'impact de l'expérience individuelle dans la ville, la plaçant dans un cadre plus général où les expériences fatigantes se ressemblent. Ce lieu n'est pas propice à l'individualisme comme on le dit, il permet aux gens d'être des individus s'ils résistent suffisamment au groupe qui les entoure.

Je suis passée de petite fille aux cheveux longs, timide et peu loquace, à une personne totalement différente. Je me suis mise à lutter contre les coutumes que mon ancienne société voulait m'imposer. J'ai pris très jeune mon indépendance vis-à-vis de ma famille. Le passage de la frontière entre la Syrie

et le Liban était suffisant pour briser les multiples aspects de l'autorité en Syrie. Bien sûr, j'ai coupé mes cheveux à la garçonne. L'idée de travailler au théâtre Metro al-Madina m'a séduite : c'est là que j'ai découvert une nouvelle facette de Beyrouth, de nuit, sous-terre.

J'ai toujours senti que Beyrouth n'était pour moi qu'un lieu de passage. Mais j'avais continuellement peur que cette idée ne soit née de mon échec à réussir quoi que ce soit ici. Je ne sais si cela a à voir avec ma volonté de quitter Beyrouth à tout prix, ou si ce n'est pas le lieu qui m'importe mais le désir de trouver en moi un moyen de voyager vers toutes les destinations.

J'essayais de parvenir à un point où mon esprit pourrait, par une seule idée, résumer mon expérience et lui conférer de la densité. J'ai fini par imaginer de petits êtres en ciment, tous pareils par leur inquiétude, leurs soucis et leurs illusions, gouvernés par des monstres géants qui anéantissent leur volonté de vivre, et font d'eux des copies conformes, obéissant à un grand bloc de béton. Appelez cela despotisme, système capitaliste, néolibéral, ou même donnez-lui les traits de votre grand-père, moukhtar du village... Vous pouvez l'appeler comme vous voulez.

* Sculptrice



Installation par la sculptrice Marwa Abou Khalil

Le camp de Dbayé : comme si de rien n'était ?

Rabih Moustapha*

Comment aurais-je pu savoir que ma conversation avec cette femme me mènerait ultérieurement à une si belle découverte, et au sentiment de familiarité envers un endroit que je n'avais visité qu'une fois auparavant ? Quand je l'ai vue tenant son bâton et ramassant la poubelle dans l'école abandonnée sur laquelle flotte le drapeau de l'Unrwa, je me suis dit qu'elle me frapperait avec son bâton si je tentais de m'approcher d'elle et de la questionner sur les horaires du responsable de cette agence onusienne dans le camp de réfugiés palestiniens de Dbayé, créé en 1956 sur une colline du Mont-Liban, à 12 kilomètres de Beyrouth.

Elle a passé près de moi sans me jeter un regard. J'ai changé de chemin en attendant de rencontrer quelqu'un d'autre pour me guider, quand j'ai été surpris de la voir rebrousser chemin pour me demander ce que je voulais. Je lui ai dit que je cherchais le responsable de l'Unrwa et lui demandai de me confirmer si son bureau se situait effectivement dans ce bâtiment. Elle a répondu par l'affirmative, me signalant toutefois que celui-ci n'y était jamais samedi, avant de se dépêcher de rentrer chez elle, dans une maison collée au bâtiment en question. Je l'ai alors retenue pour lui expliquer que j'étais journaliste, ce qui a eu pour avantage de lui délier la langue. Elle a mentionné l'eau qui disparaissait d'un coup des robinets, de l'électricité qui ne se manifestait que rarement dans sa maison...

Quand je l'ai interrogée sur sa nationalité, elle a précisé qu'elle était Libanaise. Non sans naïveté, je lui demandai quelles sont ses relations avec les Palestiniens. Elle m'a répondu que les Palestiniens et les Syriens sont des voisins et qu'elle n'avait jamais connu de problèmes avec eux.

Nous nous tenions à l'entrée du camp. Au-dessus de nous, une bannière avec une photo du leader des Forces libanaises, Samir Geagea, et du fondateur du Courant patriotique libre, Michel Aoun, qui devait être élu président de la République deux semaines plus tard, avec un slogan appelant à l'unité des rangs. Je ne voulais pas lâcher mon interlocutrice avant qu'elle ne me mène vers un des représentants de l'Unrwa : elle me conseilla de m'adresser à Semaan, qui est employé de nettoyage à l'agence, et me dirigea vers l'escalier qui mène à sa maison. Je la remerciai et continuai ma route.

Ne réveille pas celui qui dort

J'arrivai à la ruelle où habite Semaan. Deux hommes se tenaient devant la maison. L'un d'eux a confirmé l'adresse mais m'a prévenu que l'homme dormait, qu'il travaille

depuis tôt le matin et qu'il serait dommage de le réveiller. Je n'ai pas frappé à sa porte, décidant d'y revenir un autre jour. L'homme qui s'était adressé à moi s'enquit alors de ce qui m'amenait dans le coin. Je lui expliquai les raisons de ma visite, lui demandant par la même occasion s'il aurait un inconvénient à s'exprimer sur la vie dans le camp. Joseph Moussa – c'est son nom – n'avait aucun problème à me donner un témoignage enregistré et m'a relaté la vie des artistes du camp. Il était bien informé sur le sujet, étant lui-même batteur, et a insisté sur les difficultés rencontrées par les Palestiniens, notamment quand ils veulent voyager pour participer à des concerts hors du Liban, sans compter qu'il leur est interdit d'adhérer à des syndicats.

Des artistes, mon interlocuteur est passé à l'histoire dramatique du chirurgien Fahd Farah, qui n'a jamais pu ouvrir de clinique dans le camp parce que les lois

libanaises l'en empêchent. Il a alors dû recourir à des contrats avec des sociétés dont il soignait les employés, tout en continuant à soigner les habitants du camp gratuitement. Quand il n'a plus pu faire face aux difficultés de la vie, il a quitté le Liban. Les habitants du camp n'ont plus depuis que les Sœurs de Nazareth pour leur offrir les premiers soins. Le camp compte-t-il un dispensaire ? Il me répondit qu'il y a bien une clinique gérée par l'Unrwa, mais que les malades n'y trouvent que quelques pilules pour calmer leur douleur. Ceux d'entre eux qui n'ont pas d'argent risquent dorénavant de mourir à la porte des hôpitaux, après la dernière réduction du budget des aides de l'agence.

Mon interlocuteur revint au point de départ de notre conversation, c'est-à-dire aux artistes. Cette fois, ce sont les malheurs d'un compositeur qu'il m'a contés, ceux du



musicien Raji el-Assaad, son professeur décédé deux plus tôt, auteur d'une chanson connue et interprétée, entre autres, par une star de la chanson arabe, Georges Wassouf, sans que son nom ne soit jamais cité.

A la recherche de Robert el-Assaad

Joseph m'apprit entre autres que Raji el-Assaad a un petit-fils, Robert, qui a hérité de son amour pour la musique. Il m'a assuré que l'oncle du jeune homme, Abou Amr, l'homme qui se tenait à ses côtés quand je les ai rencontrés, pouvait me conduire jusqu'à lui. Je lui ai fait mes adieux et m'élançai avec mon nouveau guide pour retrouver la maison du jeune homme. Quand j'aperçus, derrière une porte vitrée, une profusion d'instruments de musique, je me promis de ne pas abandonner l'idée de cette interview, comme je l'avais fait pour Semaan.

Après avoir noté le numéro de téléphone d'Abou Amr afin de fixer un rendez-vous ultérieur avec son neveu, je continuai ma tournée dans le camp... parmi les maisons avec leurs icônes de la Vierge Marie accrochées aux murs. Je suis arrivé au quartier menant à la sortie du camp. Je marchai vers la mer, que je ne pouvais voir de ce quartier puisqu'elle est cachée par la silhouette massive de l'hôtel Le Royal, érigé sur un rocher surplombant l'autoroute Beyrouth-Tripoli.

Les questions se bousculaient alors dans ma tête : à quoi ressemblait ce lieu il y a quarante ans ? C'était alors la guerre entre le Mouvement national libanais et l'Organisation de libération de la Palestine d'une part, et les partis chrétiens de l'autre. Dans un second temps, ces derniers y ont affronté l'armée syrienne. Ce camp était la cible des bombardements des combattants Kataëb, qui à la même époque avaient établi un siège autour des camps de Tell el-Zaatar et Jisr el-Bacha, dans la banlieue-est de Beyrouth. Comment se fait-il que le camp de Dbayé ait échappé au sort tragique des deux autres ? Comment des Palestiniens, des Syriens et des Libanais vivent-ils sur une superficie aussi réduite (0,8 kilomètre carré) dans une entente qui s'apparente à celle qui règne entre les habitants d'un même village ?

Un communiste ayant participé aux combats de la guerre civile libanaise m'a dit un jour avoir remarqué que depuis le début de la guerre en Syrie, la multiplication des cas de viols entre les protagonistes – très rares durant les quinze ans de guerre au Liban – rendront bien plus difficile le retour à la coexistence en Syrie. Serait-ce la réponse ? Existe-t-il une parfaite coexistence au Liban ? Les barrières matérielles et morales sautent aux yeux, du nord au sud de ce petit pays. L'identité religieuse commune est-elle le réel ciment des relations sur cette colline paisible ? S'agit-il vraiment de coexistence, ou est-ce plutôt les « vainqueurs » qui imposent leurs conditions aux « vaincus » dans leur zone d'influence ? Ou peut-être est-ce surtout le retour à la vie quotidienne ordinaire qui redevient la priorité une fois le calme revenu ? Les questions existentielles sont beaucoup trop nombreuses dans cette partie du monde pour qu'un homme puisse y répondre seul.

Deux semaines plus tard, je suis revenu au camp de Dbayé. J'avais appelé Abou Amr un soir plus tôt, et nous avions convenu de nous retrouver près de l'église Saint Georges, où il travaille. Mais Abou Amr restait introuvable : une petite fille à l'autre bout du fil m'a répondu qu'il avait oublié son portable à la maison. Je me suis informé du lieu de l'église et m'y suis rendu. On m'a fait savoir qu'Abou Amr ne travaille pas dans cette église, mais qu'il y en a deux autres portant le même patronyme dans le camp. Je m'enquerais de l'adresse de la seconde, avec l'espoir de ne pas être obligé de rechercher la troisième.

La deuxième église Saint Georges ne devait pas me porter plus de chance : on m'y a fermé la porte au nez. J'ai souri et j'ai poursuivi mon chemin à la recherche de la dernière église qui se trouve au haut de la colline, isolée : aucune réponse, là non plus. De retour à la première église, un sexagénaire me renvoie vers un couvent Saint Georges où Abou Amr pourrait être employé. Je montai vers les hauteurs de la colline à sa recherche, jusqu'à apercevoir une grande croix. Les portières en fer semblaient toutes abandonnées depuis un moment. Je découvris enfin un homme qui arrosait le jardin. Avec son accent égyptien, il m'a appris qu'aucun Abou Amr ne travaillait à cet endroit. En désespoir de cause, je contemplai le panorama de là où j'étais. Les maisons du camp se ressemblaient toutes. De si haut, l'hôtel semblait bien plus petit et lointain. La mer, en revanche, me paraissait plus proche. J'ai eu envie de sortir



© Alia Hajo

ma caméra et de prendre des clichés, avant de me souvenir du conseil de ma collègue Alia Hajo, qui m'a prévenu qu'il me fallait un permis pour prendre des photos à l'intérieur du camp.

Le lendemain, pour ne pas être en retard au nouveau rendez-vous que j'avais fixé avec Abou Amr, je pris un taxi. Un immense portrait du général Michel Aoun sur un côté de l'autoroute côtière attira mon attention, avec ce slogan : « L'histoire aime les puissants. » Je demandai au chauffeur de taxi s'il avait des connaissances dans le camp, afin d'éviter les mauvaises surprises. Il me conseilla de chercher un coiffeur du nom d'Elias Abou Merhi. Sur place, après une brève conversation téléphonique avec un Abou Amr vexé par mon retard, je me rendis compte que j'étais en mesure de retrouver le domicile de Robert tout seul, et je m'en voulais pour mes allées et venues inutiles de la veille. Elles m'avaient toutefois permis de me familiariser davantage avec le milieu dans lequel j'évoluais depuis un mois.

J'arrivai à la ruelle où se trouvait le domicile recherché, sans trop de difficulté. La porte de Robert était ouverte cette fois.

Plus de questions

Je ne savais rien de Robert, seulement qu'il était le petit-fils de Raji el-Assaad, le compositeur oublié d'une chanson à succès. Je ne m'attendais pas à trouver un jeune homme de 18 ans à peine, travaillant dans un studio d'enregistrement, jouant de huit instruments de musique et aspirant à en manier d'autres... Il écrit, il compose et il chante. Le dialogue s'est établi facilement entre nous. Je lui ai d'emblée demandé ce qui le liait à la musique. Il m'a raconté que quand il avait cinq ans, il a entendu son grand-père fredonner une célèbre chanson d'Oum Kouloum, et a commencé à chanter avec lui. Son grand-père, séduit par son interprétation, l'a fait monter sur scène. Plus tard, quand il a vu Oum Kouloum interpréter ce même air à la télévision, il a fondu en larmes, protestant contre le fait qu'elle chantait « sa » chanson !

Voilà comment sa voie était toute tracée. Il a appris la musique avec le professeur Robert Lamah à Beyrouth. Son grand-père était son principal soutien, et quand il l'a perdu, il a sombré dans une dépression dont seul l'amour de la musique l'a aidé à se relever. Cette passion est d'ailleurs une affaire de famille : son père et son oncle jouent de la musique, sa tante est chanteuse. Je l'ai écouté jouer du piano ce matin-là, et l'ai vu toucher, les larmes aux yeux, le Oud de son grand-père qui a été laissé tel quel depuis son décès. Je l'ai écouté chanter une chanson de sa composition, dans laquelle il exprime la douleur de vivre dans une « patrie alternative ». Ce texte m'a poussé à l'interroger sur son appartenance et le lien qu'il entretient

avec l'endroit où il vit : il a exprimé son amour pour le Liban qui l'a recueilli, et il s'est dit attaché au camp et à ses habitants. Il m'a parlé de son ambition de décrocher un doctorat en philosophie de la musique qui lui ouvrira les portes de l'enseignement aux Palestiniens et aux Libanais. Je quittai Robert en me promettant de le revisiter un jour. Je pris la route vers le salon du coiffeur dont le chauffeur de taxi m'avait parlé. Il s'est avéré qu'Abou Merhi vit dans le camp depuis 37 ans. Il est originaire de Damour, dans le Sud, et a été déplacé durant la guerre vers Dbayé. Il a essayé de vivre hors du camp, mais la convivialité qui y règne lui a manqué.

Dans le salon, il y avait également Abou Hanna, qui a été naturalisé libanais en 1994. Il a parlé du destin commun de « misère » entre Palestiniens, Libanais et Syriens. Toutefois, quand Abou Merhi est sorti du salon pour faire un café, il a jeté une petite phrase qui m'a laissé dubitatif sur la réalité du paradis de coexistence qui m'avait paru sincère dans les propos du coiffeur, mais que mon esprit critique refusait de croire tout à fait. « Ceux qui ont de l'amour-propre sont partis », a glissé Abou Hanna. Abou Merhi est revenu, parlant de choses et d'autres, du décès de sa femme dont il continue de souffrir, de ses visites à Tripoli (Nord), une ville qu'il aime. J'ai passé un bon moment à écouter ses paroles, entrecoupées de rares interventions de son ami, j'ai partagé leurs rires, laissant à une autre occasion mes questionnements et mes doutes.

Cette même journée, j'ai rencontré Raafat et sa femme Marah, deux Syriens qui se sont établis dans le camp il y a un an environ. Marah n'a vécu nulle part ailleurs au Liban, alors que Raafat travaille dans ce pays depuis de nombreuses années. Il m'a expliqué qu'il y a dans le camp environ 50 familles syriennes. Il assure n'avoir jamais subi de mauvais traitement, mais il pense que cela est surtout dû à l'aisance économique que lui confère son dur labeur et qui lui a gagné le respect de ses voisins, qui le traitent d'égal à égal.

J'ai quitté cet endroit qui, de l'opinion générale, ressemble plus à un village qu'à un camp de réfugiés. J'étais entré en tant qu'étranger à la recherche d'histoires, et j'en ressors plein d'idées contradictoires sur la manière dont les gens doivent gérer leur vie après les conflits. Robert a dit qu'il ne savait rien de ce qui s'était passé durant la guerre civile, et moi... je mets des écouteurs pour l'écouter chanter la chanson que lui a volée Oum Kouloum.

La jeunesse palestinienne au Liban : quelqu'un sonnera-t-il le tocsin ?

Samaa Abou Charar*

Qu'un jeune palestinien de 20 ans, aveugle, en arrive à essayer d'émigrer d'une manière illégale en s'aventurant dans un voyage risqué en dit long sur la détresse et l'impasse dans laquelle se trouvent les jeunes palestiniens réfugiés au Liban. L'handicap de Chadi Saïd, qui est un obstacle supplémentaire, ne le pousse pourtant pas à renoncer à l'idée d'émigrer. Pour lui, « tout est mieux que de vivre dans l'enfer libanais ».

Chadi a été diplômé de l'Université libanaise de Saïda en 2012. Aussitôt, il s'est mis à la recherche d'un emploi. Ni son handicap ni son statut de réfugié palestinien ne pouvaient constituer un frein à ses ambitions. Mais rapidement, les déceptions se sont succédées, d'autant qu'il ne trouvait pas de travail.

Malgré cela, le jeune homme n'a pas baissé les bras. Il a essayé de monter un projet modeste en dehors des frontières du camp de Aïn el-Héloué où il habite. La hausse des loyers l'a toutefois poussé à abandonner son idée.

Il n'a pas hésité à effectuer plusieurs formations pour qu'il ne reste pas prisonnier de ses conditions difficiles. Il a frappé à toutes les portes à la recherche d'un emploi honnête pour subvenir à ses besoins. En vain.

Chadi n'est pas un cas isolé. Le rêve de nombreux jeunes palestiniens au Liban se réduit aujourd'hui à l'émigration vers n'importe quel pays qui leur garantisse une vie digne.

Selon une étude menée par la Fondation palestinienne pour les droits de l'homme (Chahed)¹⁾, 70,3 % des jeunes âgés entre 18 et 20 ans émigreront si l'opportunité se présentait. En discutant avec les jeunes palestiniens du Liban, on peut déceler de la colère et de l'amertume. Ces derniers estiment que depuis le premier exode de 1948, ils paient le prix de lois libanaises iniques qui les privent de la majorité de leurs droits civils.

Ces jeunes ont hérité de leurs parents un legs difficile à porter qui les empêche d'exercer plus de 72 métiers et professions, d'être propriétaires au Liban ou même de construire dans les camps. Un legs qui limite leurs déplacements que ce soit à travers les barrages dressés à l'entrée de leurs camps ou à travers le contrôle continu de leurs pièces d'identité, ce qui les marginalise sur les plans social et économique. De plus, la xénophobie exercée à leur rencontre par les Libanais et le sentiment d'infériorité renforcent leur isolement au sein de leur communauté.

Les lois, les décisions et les décrets libanais arbitraires ont un impact direct sur la jeunesse, d'autant que la moitié de la population palestinienne au Liban a

moins de 25 ans. La majorité d'entre eux ont confié – d'après un échantillon interrogé pour les besoins de cet article – que leur principale angoisse reste le manque d'opportunités de travail quel que soit leur niveau d'éducation. À cela s'ajoute l'exploitation professionnelle dont ils sont souvent victimes quand ils trouvent un emploi, comme le fait de leur accorder de bas salaires ou de les priver de la sécurité sociale et sanitaire dont bénéficient les Libanais.

Le taux de chômage élevé des jeunes et le niveau de pauvreté qui atteint 65 %, selon une étude réalisée par l'Université américaine de Beyrouth et l'Unrwa²⁾, favorisent la prolifération de fléaux sociaux au sein des camps, lesquels se transforment au fil du temps de creuset de l'identité palestinienne en un milieu réceptif aux conflits et autres turbulences, comme le fanatisme religieux, la prolifération des armes et de la drogue, la violence domestique, la pédophilie...

Malgré les chiffres contradictoires concernant le décrochage scolaire dans les écoles relevant de l'Unrwa, celui-ci constitue un phénomène répandu et inquiétant qui reflète la déprime face à l'absence d'opportunités ressentie par l'élève lorsqu'il voit ses aînés au chômage ou en train d'exercer de petits travaux qui n'ont aucun lien avec leur spécialisation. Les jeunes sont unanimes : l'État libanais est en grande partie responsable de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent, laquelle s'est aggravée avec le déplacement des Palestiniens de Syrie au Liban et ses retombées économiques et sociales. Ils affirment toutefois que l'autorité officielle palestinienne se dérobe elle aussi à ses responsabilités vis-à-vis des jeunes palestiniens et ne leur accorde pas un rôle actif au sein de la société locale ni ne les implique dans la prise de décision. Au contraire, elle œuvre souvent à exploiter les énergies des jeunes pour alimenter les dissensions entre les organisations présentes dans le camp.

Les jeunes ne se privent pas de pointer du doigt l'Unrwa, pour « avoir failli à remplir le rôle pour lequel elle a été créée », plus précisément à l'ombre de la réduction continue et croissante de ses services. « Être réfugiée ne signifie pas être un cadavre »,

dit Rouba al-Hamad qui estime que son statut de réfugiée constitue pour elle une source de force et de défi pour aller de l'avant malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre.

Malgré cette situation assombrie, de nombreux jeunes palestiniens essaient de trouver un meilleur horizon pour une vie digne. Cela s'est traduit récemment par de nombreuses initiatives organisées dans les camps, et les rassemblements avec pour objectif d'améliorer la situation des jeunes, renforcer leurs capacités et leurs talents, consolider leurs capacités dans différents domaines et leur trouver des opportunités de travail.

Les jeunes misent sur ce genre d'initiatives qui, bien qu'elles soient modestes, constituent une échappatoire. Ils appellent les associations de la société civile à soutenir de telles démarches et à investir dans les jeunes à travers des projets qu'ils réaliseraient pour renforcer leurs capacités et leur trouver des débouchés.

Les rêves des jeunes palestiniens au Liban sont modestes comparés à leurs camarades d'autres nationalités. Ils varient en fait entre l'enseignement, le travail et la fondation d'une famille. Des rêves qui paraissent normaux, mais qui sont impossibles à réaliser au Liban même pour les plus optimistes d'entre eux. « Pour que le regard des jeunes ne soient pas pointé vers la mer », comme le souligne Hiba Yassine, il faudrait que toutes les parties concernées remédient à cette triste réalité avant que « cette bombe à retardement n'explose, parce que lorsqu'on a faim, on devient irrationnel », comme l'affirme Moaz Khalil.

Les responsables peuvent ignorer cette réalité douloureuse sur le court terme, mais à long terme, ils vont certainement faire face à des conséquences irrémédiables.

Les success story des jeunes palestiniens au Liban paraissent différentes comparées à celles de leurs semblables d'autres nationalités, vu les circonstances difficiles dans lesquelles ils vivent. Ils n'en restent pas moins qu'il s'agit d'histoires de défi et de persévérance pour un lendemain meilleur... En voici deux exemples :

1) Situation des jeunes palestiniens au Liban, étude de terrain de la Fondation palestinienne pour les droits de l'homme (Chahed), 2014-2015.

2) Étude sur la situation sociale et économique des Palestiniens du Liban, Université américaine de Beyrouth et Unrwa, page 58, 2015.

Rouba Rahmé

C'est une jeune palestinienne déplacée du camp de Yarmouk en Syrie, qui a laissé son empreinte sur ses semblables du camp de Aïn el-Héloué. Rouba, la souriante et l'optimiste, a consacré son temps et ses efforts au service des jeunes en essayant de les sortir de leur désarroi.

Rouba a créé une troupe artistique pour enseigner la dabké, le théâtre et le chant, accueillant différents talents jeunes. Pour s'entraîner, ceux-ci se déplaçaient entre la maison de Rouba dans le camp et la corniche maritime de Saïda, avant de s'installer dans l'Association pour le développement de l'homme et de l'environnement où travaille Rouba en tant que volontaire.

Rouba cherche à trouver un financement pour sa troupe, dans une tentative de sauver le plus grand nombre de jeunes. L'énergie de Rouba et son attitude positive ont contribué à améliorer la vie de plusieurs jeunes hommes et femmes. D'aucuns ont remplacé le canif dont ils ne se séparent pas par le dialogue. D'autres ont arrêté de fumer. Les familles de certains de ces jeunes demandent à Rouba de les aider à résoudre les problèmes de leurs enfants.

Bien que la famille de Rouba ait émigré, cette dernière se charge financièrement, non seulement de son petit



Rouba Rahmé devant une fresque qu'elle a peinte lors du forum à l'Association pour le développement de l'homme et de l'environnement à Saïda.

frère, mais aussi des frais d'enseignement de l'un des jeunes inscrit à l'école technique de Saïda, parce que comme elle le souligne, elle veut que les jeunes comptent sur eux-mêmes. Aujourd'hui, elle cherche, avec un groupe, à créer un espace de liberté pour les jeunes de Aïn el-Héloué, loin des divisions, qui

se substituerait au forum relevant de l'Association pour le développement et regroupant des forces vives culturelles et artistiques. Elle rêve d'aider le plus grand nombre possible de jeunes avant de réaliser son rêve le plus grand : se réunir avec sa famille sous un même toit.

Ahmad Halabi

Ahmed Halabi, habitant le camp de Chatila, nous accueille dans son salon de coiffure situé derrière la Cité sportive. Il affiche un large sourire qui en dit

long sur la fierté qu'il ressent face à son exploit. Cet homme a pris son destin en main pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Son parcours difficile a commencé

lorsque sa mère l'a abandonné avec sa sœur et son père, alors qu'il n'avait pas encore ses 3 ans.

Privé de l'attention de ses parents, Ahmed a abandonné l'école alors qu'il était en classe de neuvième. Il s'est lancé dans la vie active se déplaçant entre plusieurs salons de coiffure dans différentes régions de Beyrouth. Son périple était jalonné de délinquance, de prison, d'alcool et de drogue. Jeune homme, il ne s'est résout à quitter les dédales de cet univers sombre qu'après le choc qu'il a subi avec la mort de son amie par overdose. Il s'est mis alors à écrire et à chanter des airs de rap pour s'exprimer, tout en continuant à améliorer ses talents dans le domaine de la coiffure. Il y a près de deux mois, il a inauguré le salon Moody.

Ahmed a choisi de rester en dehors du camp pour fuir, comme il le confie, l'atmosphère qui pourrait l'amener à replonger. Surnommé le pharaon du rap, il est devenu un exemple à suivre pour de nombreux enfants de la région où il habite, que ce soit à travers son répertoire musical ou son travail en tant que coiffeur... « Je veux rêver comme le reste des gens, je veux améliorer le salon Moody et ouvrir des branches, je veux retourner à l'école pour apprendre à lire et à écrire l'arabe et je veux avoir ma chance dans le monde du rap », nous lance Ahmed en guise d'au revoir.



Ahmed devant le salon Moody, derrière la Cité sportive.

* Journaliste indépendante et présidente de l'Association Majed Abou Charar pour l'information

101

L'absence d'une politique de la paix civile : le cas des personnes privées de nationalité

Berna Habib*
Samira Trad**

Les approches de la paix civile sont multiples. Il y a celle qui la considère comme une paix politique et celle qui estime qu'il s'agit d'une paix sociale et, dans les deux cas, la définition est tributaire de l'impact de cette approche sur les principes de base. Dans l'approche politique, on peut ainsi prendre pour point de départ le concept de liberté, dans la mesure où certaines politiques sont bâties sur l'oppression de ces libertés, notamment au sujet de l'expression politique et de la pensée. Dans ces cas, il s'agit souvent de soumettre ces libertés aux orientations et aux intérêts de l'État, tout en cherchant à isoler ou à exclure certaines parties sociales en les privant de l'exercice de certains de leurs droits civils et politiques, sans tenir compte des droits de l'homme inhérents depuis la naissance et confirmés par les conventions et les chartes internationales. La liberté d'expression et d'opinion en fait partie ainsi que le droit d'obtenir une nationalité. Dans le cas de l'approche sociale, la paix civile a pour point de départ le rejet de la marginalisation, de la violence et de la contrainte et, au contraire, l'acceptation de la diversité et de la différence ainsi que l'égalité entre tous ceux qui vivent sur le territoire d'un État, qu'ils soient nationaux, étrangers ou même personnes sans nationalités.

A partir de ces considérations, s'établit une relation d'interdépendance entre le concept de stabilité politique et sociale et celui de paix civile.

La paix civile est ainsi la pierre angulaire de l'édification d'un État stable politiquement et socialement, capable d'évoluer et de se moderniser, au sein duquel toutes les factions de la société participent aux décisions politiques, économiques et sociales et dans l'élaboration de plans nationaux. Dans ce contexte, il est clair que la relation devient organique entre la paix civile et l'absence de marginalisation sous toutes ses formes.

Si nous abordons la situation libanaise, nous découvrons que plusieurs factions populaires – les homosexuels par exemple, ou même les enfants des rues, les anciens détenus et les femmes violentées – subissent une marginalisation à la fois politique, sociale et juridique. Ce qui place le concept de paix civile sur la sellette. Comment un État, dont une partie non négligeable des personnes qui vivent sur son territoire est marginalisée et interdite de participer à la vie publique ou encore empêchée de pratiquer les droits fondamentaux qui construisent l'entité individuelle, peut-il parvenir à une paix civile et la consolider ? Comment une société bâtie sur des équilibres fragiles, qui rejette la différence, pour ne pas dire qu'elle en a peur, peut-elle vivre dans un climat de paix civile réelle ?

Au Liban, la participation politique « nationale » est basée sur l'appartenance confessionnelle, religieuse, partisane et sur l'allégeance au zaïm (leader traditionnel). Celui qui ne se reconnaît pas dans ces appartenances ne trouve pas réellement de place dans les entités existantes, car il doit appartenir à l'entité sur laquelle est basée sa confession ou sa religion. Cela sans tenir compte des différences à l'intérieur même de chaque entité existante, qui constituent à elles seules des violations du concept réel de paix civile.

Au Liban, en plus des Libanais, il y a actuellement des centaines de milliers de réfugiés à la recherche de la sécurité et d'une vie décente. Ces réfugiés sont victimes d'une discrimination sociale et subissent le regard négatif et condescendant des autres. Cette attitude négative augmente à mesure que leur flot s'amplifie, alors que l'État libanais n'organise pas leur présence sur son territoire. La politique de « non politique » adoptée par l'État libanais jusqu'à ce jour au sujet de ce phénomène est le reflet de la faiblesse et de la fragilité du système dans son ensemble. L'attitude face à ce phénomène reste ainsi tributaire des sympathies politiques et des équilibres confessionnels et démographiques brandis chaque fois que le minimum de droits est réclamé pour les réfugiés. Plus même, ces réfugiés sont devenus le prétexte pour priver les Libanais de certains de leurs droits. L'exemple le plus clair est ce qui a été dit au sujet des craintes de donner à la femme libanaise le droit de donner la nationalité à sa famille. Le prétexte invoqué pour expliquer ces craintes était la possibilité que ce droit ouvre la voie à l'octroi de la nationalité libanaise à des centaines de milliers de réfugiés. Il a été ainsi question d'accorder ce droit à la femme libanaise à condition qu'elle ne soit pas mariée à un réfugié syrien ou palestinien ! Qui est ainsi marginalisé ? Le réfugié, la femme libanaise ou les deux en même temps ?

La marginalisation touche aussi les réfugiés dans leur situation juridique et la possibilité pour eux de vivre en liberté et sécurité. La politique de l'État libanais s'oriente en effet vers plus de restrictions sur l'entrée des réfugiés au Liban et sur la légalisation de leur présence au Liban. Cette politique continue de pousser de nombreux réfugiés à recourir à l'entrée clandestine en territoire libanais ou à

arriver par le biais de réseaux de contrebande dans des conditions inhumaines, tout comme ils tombent dans l'illégalité en raison des conditions de séjour et du montant élevé des formalités requises pour une présence légale. Ils rejoignent ainsi les factions marginalisées qui ne peuvent pas participer à la vie publique et sont contraintes à se cacher, à vivre dans la peur et l'exclusion.

À côté de ceux-là, il existe des individus qui vivent dans ce pays depuis des dizaines, voire des centaines, d'années, sans avoir le titre de citoyens car ils ne possèdent aucune nationalité, et cela dans l'indifférence générale. Ces individus subissent toutes les formes de discrimination, de rejet et d'exclusion. Ils n'ont pas les composantes nécessaires qui leur permettraient de se fondre dans le tissu social dans lequel la participation est basée sur les critères clientélistes et partisans. Ce qui contribue à leur marginalisation et à leur exclusion de la vie publique et les empêche de réclamer leurs droits, les concepts de participation et de droit étant annulés par la pression de la marginalisation et de la discrimination.

Les personnes privées de nationalité au Liban (qui n'ont pas de nationalité, ou comme on le dit ici, dont la nationalité est sous étude) appartiennent à un groupe qui était, et qui est encore, oublié de l'État, ce dernier n'ayant jamais mis ce problème sur son agenda politique. Il faut toutefois préciser que le problème des « sans nationalité » au Liban remonte à l'octroi de la nationalité libanaise elle-même. Pourtant, ces apatrides ont des liens solides avec l'État libanais, soit parce qu'ils se trouvaient déjà là lorsque cet État est né, soit parce qu'ils sont nés sur ce territoire, ou qu'ils sont les descendants de Libanais, soit encore parce que leurs mères ont la nationalité libanaise. Malgré cela, leur cas est resté ignoré par toutes les politiques et les agendas gouvernementales, tout comme il n'a jamais été considéré comme une priorité par la société civile et l'opinion publique. Y a-t-il une marginalisation plus grande que celle-là ?

Ce qui aggrave encore cette marginalisation, c'est que toute tentative de faire évoluer les lois, les politiques et les mesures dans ce domaine, lorsqu'il y en a, reste limitée aux Libanais, sans rassembler tous ceux qui résident sur ce territoire. Pourtant, ceux-là sont traités de la même façon que les « sans nationalité » et parfois, ils sont soumis à plus de contraintes, sachant qu'ils ne sont pas considérés comme des « citoyens » dans le sens étroit du terme qui reste retenu au Liban. Ce sens étroit est donc toujours appliqué au Liban même au niveau des personnes ayant la nationalité libanaise. Par exemple, le Libanais ne bénéficie de ses droits politiques et civils que dans le lieu où il est enregistré, indépendamment de son lieu de résidence réel ou de la durée de sa résidence dans le lieu où il est enregistré. De même, il doit appartenir à la confession majoritaire dans ce lieu d'enregistrement, puisque le système politico-confessionnel en vigueur marginalise de facto toutes les autres parties. Pourtant, de plus en plus de pays dans le monde adoptent le sens large dans la signification de la citoyenneté, basé sur la résidence et la participation aux obligations de la vie publique, indépendamment de la nationalité, ou du lieu d'enregistrement. Si donc la situation du Libanais dans un système politique et administratif dépassé est déjà discriminatoire, que serait-ce pour celui qui n'a pas la nationalité libanaise ? Peut-on imaginer un système ou une politique qui marginalise plus les individus ? Il faut encore ajouter à toute cette

marginalisation le fait que l'État libanais, qui n'a jamais accordé la moindre importance aux « sans nationalité », n'a jamais non plus signé les conventions internationales qui garantissent leurs droits et assurent un cadre juridique à leur protection. Pour l'État libanais, ces individus n'existent pas sur le plan juridique et n'ont aucun papier ou document qui puisse confirmer leur identité. Par conséquent, ils sont privés de l'exercice d'une grande partie de leurs droits fondamentaux. L'absence de protection légale et de droits les place dans une situation précaire et fragile et les transforment en cibles facilement exploitables et soumises à des violations dangereuses. On peut donc aisément les classer dans la catégorie des classes populaires sujettes aux menaces et particulièrement marginalisées.

Les « sans nationalité » sont aussi défavorisés sur le plan économique en raison de leur privation de nombreux droits. Plusieurs domaines professionnels leur sont interdits, notamment les professions libérales, ainsi que la fonction publique. C'est pourquoi, ils manquent généralement de possibilités pour améliorer leur niveau de vie, leur éducation et leur statut social. Ce qui contribue à une plus grande marginalisation.

Cette situation ne se limite pas aux politiques officielles ou à l'ignorance systématique de l'État. Elle la dépasse pour devenir une marginalisation et une discrimination sociales. Soit la société et l'opinion publique ignorent leur existence, soit elles leur jettent un regard négatif, les limitant à la catégorie de ceux qui peuvent représenter une menace pour la sécurité nationale, car ils sont négligés, voire abandonnés par l'État. Par conséquent, ils peuvent être sollicités par les groupes terroristes ou constituer des proies parfaites pour toutes les déviations. Si cette crainte et ce regard négatif sont justifiés dans certains cas, ils devraient surtout représenter une sonnette d'alarme pour ceux qui élaborent les politiques publiques afin qu'ils cherchent à les soustraire au danger qui les menacent et qu'ils peuvent représenter pour la société. Il n'est pas permis que l'attitude de la société et de l'État à l'égard des « sans nationalité » se limite à cette approche. La société doit leur assurer un environnement favorable et militer pour obtenir leurs droits. Il faut les sortir de la situation de marginalisation et en tout cas faire tout ce qui est possible pour que celle-ci n'augmente pas.

Nous avons évoqué seulement deux catégories de groupes marginalisés au Liban, à cause du comportement de l'État et de la société. Il faut rappeler que ces catégories ne sont pas les seules. D'autres groupes sont aussi marginalisés, même si l'exclusion peut prendre diverses formes. Nous manquons de place ici pour en parler, sachant que l'exclusion des deux groupes évoqués dans cet article atteint le stade du déni total de leur existence.

Retour à la case départ. Si la paix civile repose sur l'intégration, qui est le contraire de la marginalisation, et si la société libanaise regroupe de nombreuses catégories marginalisées à plusieurs niveaux, comment dans ce cas peut-elle construire la paix civile et la renforcer ? Comment peut-on parler de paix civile à l'ombre d'une politique systématique de marginalisation qui renforce l'exclusion au lieu de chercher à l'éliminer ?

* Coordinatrice du projet « Privé de nationalité » dans l'association Ruwad al-Houkuk

** Directrice de l'association Ruwad al-Houkuk

Les enfants mineurs au Liban : abus et violations pour détruire la protection

Ibrahim Charara*

L'enfant mineur couvert par la loi (la loi sur la protection des mineurs délinquants ou soumis à un danger) est celui qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans au moment où il commet un crime puni par la loi, ou au moment où il est soumis à un danger.

Wassim (il s'agit d'un nom d'emprunt) a pris l'habitude de vendre des mouchoirs en papier à un croisement principal à Beyrouth. Ce job modeste ne l'empêche pas pourtant d'être menacé par le propriétaire d'une échoppe voisine. « Si tu restes là, je vais t'envoyer en prison ! », lui disait-il en permanence. Mais l'enfant qui avait trouvé que ce lieu lui permettait de vendre plus de mouchoirs ne voulait pas tenir compte de cette menace.

Un jour, Wassim a vu arriver sur les lieux un agent des Forces de sécurité intérieure. Il a compris que celui-ci venait mettre en pratique la menace du commerçant. Il a voulu prendre la fuite, mais le policier a été plus rapide que lui. Le garçon venait à peine de réaliser ce qui lui arrivait qu'une gifle violente le faisait tomber. Le policier l'a aussitôt relevé et le prenant par le cou l'a entraîné dans une rue adjacente. « Je vais t'emmener au commissariat espèce de voleur ! », lui a-t-il dit avant de l'insulter et de lui donner une seconde gifle. Puis il est parti en hurlant à l'adresse du garçon : « Si je te revois ici je te fous en prison ».

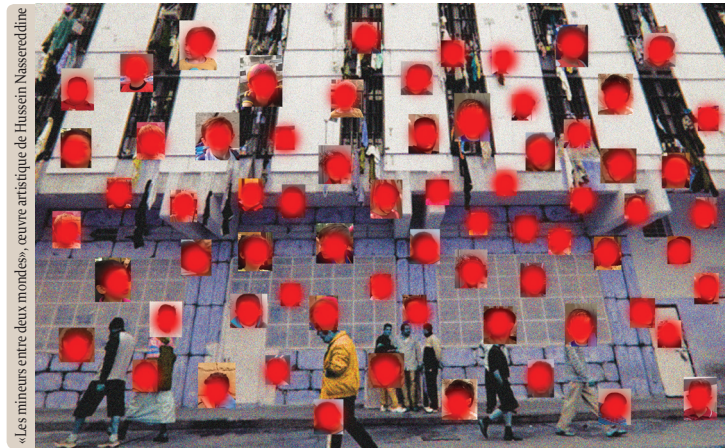
A partir de l'histoire de Wassim, on peut facilement imaginer un scénario dans lequel le policier emmène le garçon au commissariat pour l'interroger sur la base d'une accusation quelconque. Le garçon serait ensuite déféré devant le tribunal et il serait condamné à une peine de prison qu'il purgerait soit dans l'aile réservée aux mineurs à la prison de Roumié, soit dans le centre de redressement de Fanar. Il se peut aussi que le juge décide de mesures qui ne priveraient pas le garçon de la liberté. Pourtant, le magistrat aurait pu aussi estimer que l'enfant mineur subit des menaces et donc est soumis à un danger et il aurait pu décider de mesures de protection.

Le mineur arrêté passe donc au Liban par plusieurs situations dans différentes directions, définies par la loi 422 que le législateur a voulu intituler : la loi pour la protection des mineurs, qu'ils soient en infraction ou soumis à des dangers. Toutefois, ces voies empruntées sont sujettes à des abus et des violations, dont certains sont contrares à la loi, d'autres cas exigent qu'on leur mette un terme et d'autres encore nécessitent des amendements et de nouvelles mesures.

Au commissariat...

« Le mineur en infraction avec la loi doit bénéficier d'un traitement juste et humain... Les mineurs ne peuvent pas être détenus avec les adultes ».

Les mesures prises à l'encontre d'un mineur en infraction avec la loi commencent par le commissariat, menottes aux poignets. Cette démarche est toutefois en contradiction avec la Convention sur les droits de l'Enfant, selon l'ancienne ministre Mona Affeiche, qui est aussi la présidente de l'association « Père Afif Osseirane ». Cette association contribue à réhabiliter les mineurs emprisonnés à Roumié. Mais les abus ne se limitent pas à cela. Lors de son arrestation, le mineur reçoit une volée de coups et même plus, dans la rue ou au commissariat, selon le président de la commission des mineurs et des droits de l'enfant à l'Ordre des avocats, Omar Iskandarani. Ce dernier affirme que les dispositions de la loi 422 s'appliquent à tous les mineurs au Liban, indépendamment de leur nationalité. Mais une activiste qui répertorie les exactions contre les réfugiés syriens affirme, au contraire, que certains abus touchent les



« Les mineurs entre deux mondes », œuvre artistique de Hussein Nassereldine



mineurs syriens arrêtés. L'enfant mineur syrien est donc traité comme le maillon faible, d'abord par le policier qui l'arrête puis par ses codétenus en prison.

Au commissariat, la loi interdit l'interrogatoire du mineur sans la présence d'un assistant social, pour le protéger des tentatives de violences ou d'intimidation. La loi donne aussi un délai de six heures au maximum pour la convocation de l'assistant social. En attendant l'arrivée de celui-ci, le mineur est emmené dans la chambre de détention où se trouvent aussi des adultes arrêtés pour de multiples raisons, bien que la loi interdise un tel mélange, selon Me Iskandarani. Les violations de la loi ne se limitent pas à cela. Selon Mme Affeiche, il arrive que les assistants sociaux ne viennent pas dans les six heures prévues légalement en raison de leur nombre réduit. Dans ce cas, il arrive que le responsable de l'enquête décide de ne pas appliquer la loi et entame l'interrogatoire du mineur seul. Mais selon l'ancienne ministre, le nombre réduit d'assistants sociaux ne justifie pas cette violation de la loi, puisque celle-ci précise dans l'article 47 du Code de procédure pénale que chaque personne arrêtée a le droit de contacter un membre de sa famille et de choisir un avocat pour qu'il assiste à l'interrogatoire. Selon les procédures normales, dès que le juge achève l'interrogatoire, il doit contacter le procureur général. Mais l'absence de procureurs spécialisés dans les affaires des mineurs signifie encore plus de retard dans les mesures. Il faut encore signaler le fait que la loi n'exige pas la présence d'un assistant social à cette étape de la procédure, alors que les associations pour la protection des mineurs l'exigent.

Au palais de justice...

« Les mesures pour la poursuite de l'enfant mineur, son interrogatoire et son procès sont soumises à des règles spéciales visant à éviter autant que possible les procédures judiciaires ». Le mineur est emmené du commissariat au palais de justice, si le procureur le décide. Il est alors placé en détention provisoire. Celle-ci est fixée par la loi à 48 heures, renouvelables pour 48h aussi, si un complément d'enquête est décidé. A cette étape, le mineur est détenu avec les adultes, dans une salle bondée de prisonniers accusés de crimes divers. Il s'agit encore d'une violation de la loi, qui peut s'aggraver encore plus lorsque la période de détention provisoire est dépassée, selon Mona Affeiche.

L'étape suivante entraîne le mineur devant le juge d'instruction. Selon la loi, tout détenu a

droit à un avocat à cette étape de la procédure. Si la famille du détenu ne parvient pas à en assurer un, le juge doit en commettre un d'office, sans avoir à respecter la spécialisation. Pour cette raison, la commission de la protection des mineurs et celle du soutien juridique au sein de l'Ordre des avocats élaborent des listes d'avocats spécialisés et les remettent aux juges.

Mais en réalité, depuis son arrestation jusqu'à son arrivée devant le juge, en passant par l'étape de l'interrogatoire préliminaire au commissariat, jusqu'au soutien d'avocats non spécialisés ou choisis à la hâte, le mineur est soumis à des mesures prises par des personnes non qualifiées ou débordées. Cette étape s'achève par son transfert devant le juge des mineurs, sachant que dans certains cas précis, notamment lorsque le mineur participe à une infraction avec des adultes, c'est la justice ordinaire qui tranche. D'ailleurs, ce type de cas traîne longtemps avant qu'une décision ne soit prise. Ces cas soulèvent beaucoup de débats et violent finalement le principe du secret de l'instruction. Mona Affeiche déclare ainsi : « L'adulte peut réclamer que le procès soit public et le tribunal est obligé d'accepter sa demande. Par conséquent, le principe du secret de la procédure pour le mineur peut ne pas être respecté. Ce qui constitue une violation flagrante de la loi ».

En prison...

Au bâtiment consacré aux mineurs à la prison de Roumié, les détenus sont divisés en deux : ceux qui ont été jugés et ceux qui attendent leurs condamnations. Le retard dans les procès couvre aussi ceux mettant en cause des mineurs, selon Me Iskandarani. Mais le retard a des conséquences plus graves sur les enfants mineurs, alors que l'esprit de la loi est de chercher à les protéger. Avec l'augmentation du nombre de détenus, surtout en 2016, 15 mineurs sont enfermés dans une salle dans de mauvaises conditions humaines. Bien que les rapports sur ce sujet n'aient pas encore été établis, Mme Affeiche estime que la hausse des arrestations est due aux Syriens. L'augmentation du nombre de détenus syriens au cours des dernières années reste dans les généralités et n'évoque pas la diversité des accusations et les différences dans les dossiers. Dans un relevé classé selon les accusations, qui figure sur le site du ministère de la Justice, les dossiers présentés en 2014 s'élevaient à 2.882, dont 550 portent sur les papiers d'identité, 50 sur les vols, 152 concernent une présence illégale, 83 des troubles à l'ordre

public, 46 le nettoyage des chaussures, 128 la vente illégale dans la rue, etc.

Au bâtiment des mineurs à Roumié, aucune distinction n'est faite entre les toxicomanes et ceux qui sont poursuivis pour vol ou encore pour meurtre. Ce qui est en contradiction avec le principe de la nécessité de tenir compte de l'intérêt de l'enfant pour le protéger des déviations.

En principe, selon la loi, les détenus doivent suivre des sessions de réhabilitation sociale, sous la supervision d'équipes spécialisées. Mais cette activité est limitée dans le temps et s'arrête chaque jour à midi. Selon Mona Affeiche, les équipes spécialisées chargées de cette mission sont soumises aux règlements de la prison de Roumié et elles doivent donc quitter les lieux à midi pile ! Une fois les équipes spécialisées parties, la responsabilité des mineurs détenus revient aux FSI. Me Iskandarani affirme que le bâtiment des mineurs est désormais utilisé comme un lieu normal de détention en raison de l'étroitesse des lieux consacrés aux prisonniers adultes. Mais Mme Affeiche dément cela. Entre ces deux positions, nous avons recueilli des éléments qui confirment la violation de la loi : Dans la matinée, durant la présence des équipes d'assistance sociale, un groupe « de prisonniers réhabilités » est aussi présent. Il est chargé par l'administration carcérale de veiller sur les mineurs. Après 12h, lorsque les équipes sociales s'en vont, « les prisonniers réhabilités » restent avec les mineurs. Ce qui pourrait favoriser de nombreuses violations de la loi, dont notamment les frictions entre les adultes et les mineurs et peut-être le viol sur mineur ! L'ancienne ministre ne reconnaît pas ouvertement l'existence de ces viols présumés, et se contente de poser des questions qui vont dans ce sens. Elle demande ainsi qui garantit le fait que la cellule des adultes reste fermée la nuit et qui surveille le comportement des détenus ? Est-il d'ailleurs permis qu'un prisonnier adulte surveille un mineur ?

Face aux réserves de Mme Affeiche, Me Iskandarani confirme l'existence de situations de viols sur mineurs et de violences exercées contre eux par des détenus adultes. Il s'appuie dans ses affirmations sur des déclarations d'un juge spécialisé dans les dossiers des mineurs...

Saisir les occasions en vue d'une éducation multiculturelle

Zeina Abla*

Muzna al-Masri**

« Nous ne croyons plus ce qui se dit à propos des Syriens », martèle un jeune libanais du Akkar, en parlant des petits réfugiés syriens inscrits dans son école. Il poursuit sur sa lancée, en racontant qu'il y a quelques années encore, il avait une image complètement différente de ces derniers, une image négative nourrie par ce qu'il entendait chez lui, au sein de sa famille.

Ce changement au niveau de la perception que les Libanais ont des Syriens a été expliqué dans une étude qualitative réalisée par les auteurs au cours de l'été 2015, pour le compte d'International Alert⁽¹⁾, une organisation internationale qui œuvre pour l'édification de la paix et qui est basée au Liban.

Les auteurs de l'étude ont réuni leurs données dans deux régions, l'une rurale (le Akkar) et l'autre urbaine (Bourj Hammoud) à partir d'un échantillon de 99 personnes, composé de Libanais et de réfugiés syriens âgés de 10 à 15 ans, de leurs parents, de leurs instituteurs, des directeurs de leurs écoles ainsi que des assistants humanitaires.

L'objectif de l'étude était de voir comment le système scolaire a pu avoir une influence sur les relations entre les écoliers syriens et libanais, ainsi que la perception que les élèves ont les uns des autres, que les écoles soient mixtes, c'est-à-dire accueillant des jeunes libanais et des enfants syriens réfugiés ou que les deux groupes soient inscrits chacun dans une école différente. L'étude a permis d'identifier une meilleure cohésion dans les écoles où enfants libanais et syriens suivent les mêmes cours du matin. Leurs relations étaient meilleures. Les deux groupes avaient une meilleure perception les uns des autres et ils étaient en outre capables de combattre les stéréotypes.

En revanche, les élèves⁽²⁾ qui n'assistaient pas aux mêmes cours, avaient malheureusement des perceptions négatives les uns des autres. Ils étaient plus facilement perméables aux observations négatives formulées respectivement à leur sujet.

Au cours de leur interview, les écoliers libanais qui suivent les cours du matin avec leurs camarades syriens ont affirmé avoir entendu des propos selon lesquels « les Syriens kidnappent et violent les Libanais », précisant toutefois que leur opinion concernant ces derniers a changé au fur et à mesure que le temps passait et qu'ils interagissaient avec eux.

L'étude a aussi montré que les écoliers libanais avaient cessé de se référer à leurs camarades par leur nationalité, à savoir, « le Syrien », comme si celle-ci était leur seule identité. Grâce à leur contact quotidien et à leur interaction régulière, les petits syriens et libanais ont fini par avoir leur propre perception de l'autre et à contester les stéréotypes négatifs.

Les interviews menées avec des écoliers syriens – toujours dans le Akkar et à Bourj Hammoud – priés de préciser l'impression



que leurs camarades libanais leur donnent ont également permis de mettre en relief l'impact positif des cours partagés. Les jeunes syriens ont ainsi présenté leurs camarades de classe libanais comme étant « d'un grand soutien et très serviables ». Certains ont été jusqu'à révéler que leurs amis ou voisins libanais les défendaient ainsi que leurs familles respectives, au moindre incident.

Cela dit, même si les jeunes libanais et syriens s'étendent sur leur amitié au sein de leurs écoles, il semble que celle-ci reste le plus souvent confinée au cadre scolaire ou durant les fêtes et les vacances. Les relations entre écoliers libanais et syrien et la perception qu'ils ont les uns des autres sont en revanche moins positives dans les écoles séparées. Aussi, des jeunes Syriens qui suivent les cours de l'après-midi dans les deux régions concernées ont exprimé du ressentiment à l'égard de leurs camarades libanais. Certains leur en veulent carrément. Ils prétendent que des Libanais leur avaient adressé des insultes qu'ils n'avaient jamais entendues auparavant.

D'autres ont affirmé redouter les Libanais de manière générale, partant du principe que si jamais des incidents survenaient, ces derniers peuvent se défendre en ayant recours à la police qui s'empresse, toujours selon eux, d'effectuer des perquisitions dans les habitations des Syriens, terrorisant les familles.

Des écoliers syriens ont raconté que lorsqu'ils étaient arrivés au Liban, ils avaient cru au départ que les Libanais avaient « bon cœur », avant de déchanter, ont-ils ajouté. Selon eux, les Libanais les regardaient avec mépris. « Ils nous prennent pour leurs serviteurs », ont-ils commenté. D'autres Syriens ont affirmé « ignorer pourquoi les Libanais ne les

aimaient pas » et d'autres encore ont été jusqu'à expliquer ce comportement par le fait que ces derniers « ont le sentiment que nous leur avons pris leur pays ». Il n'en demeure pas moins qu'ils essaient de se montrer rationnels et soutiennent, en justifiant ce comportement, que les Libanais considèrent que les Syriens ont spolié leurs droits et qu'ils reçoivent une assistance qui aurait dû leur revenir.

Ils sont parvenus à cette conclusion, parce que, selon eux, de jeunes Libanais leurs avaient directement adressé cette accusation : « Vous avez porté préjudice à notre pays ».

Les écoliers libanais interviewés dans les établissements scolaires publics où ils ne partagent pas les bancs de classe avec des jeunes syriens, ont corroboré ces dires en qualifiant les réfugiés syriens de « sales » et de « criminels ». Ils les ont considérés comme étant la principale cause du préjudice porté aux régions où ils se sont établis.

Sur environ 160 000 écoliers syriens âgés de 3 à 17 ans et qui suivent le cursus scolaire traditionnel (chiffres de janvier 2016), près de 60 % vont aux cours de l'après-midi dans les écoles publiques⁽³⁾. Le ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avait institué ces cours en décembre 2014, pour répondre à une demande croissante. Ils sont exclusivement destinés aux non-Libanais, notamment les réfugiés syriens et irakiens, et ont été également justifiés par la différence de niveau académique entre les écoliers libanais et leurs camarades réfugiés fraîchement inscrits dans les écoles libanaises⁽⁴⁾.

(3) UNHCR Liban, "Back to School" <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=11133> (24/11/2016)

(4) <http://www.al-monitor.com/pulse/ar/originals/2015/10/libanon-education-ministry-syrian-refugees-children-school.html> (accessed 24/11/2016)

Cet arrangement a été utile pour les enseignants qui ont ainsi pu adapter les programmes scolaires aux besoins spéciaux des petits réfugiés syriens. Suivant une étude précédente menée en 2014, des directeurs et des responsables d'écoles avaient avancé d'autres raisons à cette ségrégation, affirmant vouloir protéger les petits réfugiés contre d'éventuels harcèlements ou discrimination ou encore les empêcher d'être en contact avec différents milieux socio-économiques libanais⁽⁵⁾. Bien que cette étude soit plutôt limitée, ses résultats restent révélateurs et commandent un examen plus approfondi, non seulement des relations entre les enfants syriens et libanais et leurs communautés, mais aussi du type d'éducation et du milieu pédagogique que nous cherchons à encourager au niveau du système éducatif libanais.

Conformément à des études menées à travers le monde, il existerait un lien – sachant que la relation de cause à effet n'est pas établie clairement – entre la ségrégation au niveau du système scolaire et les tensions et les conflits au sein de groupes amenés à cohabiter ensemble. Cela a été notamment le cas en Bosnie-Herzégovine, au Guatemala, au Mozambique, en Irlande du Nord, au Rwanda et au Sri Lanka, où les structures institutionnelles, tout comme au Liban, reflétaient les divisions politiques et sociales qui caractérisent la société concernée et qui accentuent les clivages existant⁽⁶⁾.

Au cours des 25 dernières années, le Liban n'a épargné aucun effort pour améliorer son système éducatif, de manière notamment à renforcer la cohésion sociale et la réconciliation dans un pays affecté par plusieurs années de guerre civile et qui continue de subir ses séquelles. Le soutien assuré aux écoliers syriens au niveau de l'éducation traditionnelle, représente ainsi pour le Liban une occasion en or qu'il peut saisir, en employant les recettes financières qu'il reçoit des donateurs aux fins d'améliorer son système éducatif, au profit des écoliers syriens et libanais. Plus important encore, le fait de favoriser la diversité dans les salles de classe et de cultiver un environnement multiculturel dans les écoles, donne aux écoliers libanais la possibilité d'apprendre ce qu'est l'empathie et de combattre les stéréotypes, deux éléments fondamentaux sur la voie difficile de réconciliation nationale.

* Chercheuse en développement
** Chercheuse et consultante

(5) Shuayb, Maha, Makkouk, Nisrine and Tuttunji, Suha "Widening access to quality education for syrian refugees: The role of private and NGO sectors in Lebanon". Centre d'études libanaises, septembre 2014.

(6) Smith, Alan : "Contemporary challenges for education in conflict affected countries", Journal of international and comparative education, 2014, volume 3, édition 1

(1) Muzna al-Masri et Zeina Abla, « The impact of the schooling system of Lebanese and Syrian displaced on social stability » (Beirut, Lebanon : International alert – décembre 2015 <http://international-alert.org/resources/publications/better-together>).

(2) Pour la facilité de la lecture et afin de ne pas alourdir le texte, le masculin a été utilisé en parlant des « étudiants », bien que le rapport cite autant les points de vue des jeunes libanaises et syriennes que des étudiants de sexe masculin

Les combattants de la guerre civile écrivent l'histoire du Liban dans un message de paix

Caroline Akoum*

Dans une démarche qui vise à réduire les distances historiques entre les générations, le site électronique de l'association « Combattants pour la paix » a décidé de donner la parole à ceux qui ont participé à la guerre civile. Il a voulu de cette manière écrire une page de l'histoire du Liban qui continue à constituer un sujet de division entre les différentes parties libanaises. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été jusqu'à présent impossible de publier un manuel d'histoire unifié.

Cette expérience, qui est en harmonie avec l'époque moderne que nous vivons, revêt une grande importance dans la mesure où elle porte sur un sujet particulièrement délicat et sensible pour le Liban et la région, à savoir la guerre et la paix civile. Elle intervient à un moment particulier où de nombreux pays arabes traversent une guerre civile. Dans ce contexte précis, qu'une personne ayant participé à une guerre civile puisse raconter son expérience et les leçons qu'elle en a tirées, surtout quand elle se transforme de « combattant de la guerre » en « combattant de la paix » est de la plus haute importance. C'est pourquoi, le fait de réunir des témoignages audiovisuels de combattants venus de tous les courants et ayant des allégeances différentes permet de définir l'histoire de la guerre, ainsi que les contours de l'avenir, surtout si cette expérience se renouvelle sans que les parties concernées n'aient tiré les leçons des événements passés. « Arriver au savoir est facile avec la multiplication des moyens d'informations, mais il est bien plus difficile d'atteindre la vérité ». C'est par cette phrase que le président de l'association « Combattants pour la paix » Ziad Saab, qui est lui aussi un ancien combattant, présente cette expérience unique. Il précise qu'il travaille avec tous les Libanais dans leur grande diversité pour que chacun puisse exposer son expérience, dans le but de parvenir à se transformer « de combattant de la guerre en combattant de la paix ». Il ne se contente pas de recueillir les témoignages, il cherche aussi à en faire profiter les jeunes. Il organise pour cela des rencontres avec des élèves de différentes écoles. En un an et demi, 85 rencontres de ce type ont été organisées et elles ont pu réunir 6.000 élèves. La mise aussi sur ce site web qui vise à attirer le plus grand nombre de Libanais, tout en permettant de partager des expériences similaires, afin d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé.

Ce site, (<http://fightersforpeace.org/>) qui a été précédé par l'ouverture de plusieurs comptes appartenant à l'association sur les réseaux sociaux, a pour objectif de briser le barrage existant entre les anciens combattants et les citoyens libanais. Ces derniers pourront ainsi, à travers ces témoignages, apprendre l'histoire de la guerre racontée par ceux qui l'ont faite. De plus, le site vise à enrichir cette expérience et à élargir le cercle de ceux qui la connaissent, non seulement au Liban mais aussi au sein de la diaspora ainsi que dans les pays arabes. Christina Forch, responsable du contenu du site qui a été créé avec l'appui du projet de « construction de la paix » dans le cadre du programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) et de l'ambassade de Norvège au Liban, espère d'ailleurs que cette expérience servira d'encouragement aux pays déchirés actuellement par la guerre à la reproduire. Selon elle, cette tribune constitue une présentation de l'association et de ses « 25 combattants » et elle aspire à devenir dans des étapes ultérieures une tribune ouverte à tous et en particulier à ceux qui souhaitent raconter leurs souvenirs de la guerre civile, qu'ils aient été des combattants, des volontaires, des secouristes ou des citoyens ordinaires, indépendamment de leurs appartenances politiques, régionales ou religieuses. « Ce projet est appelé à évoluer, ajoute encore Christina Forch. Nous voulons qu'il devienne un outil pour écrire la mémoire collective de

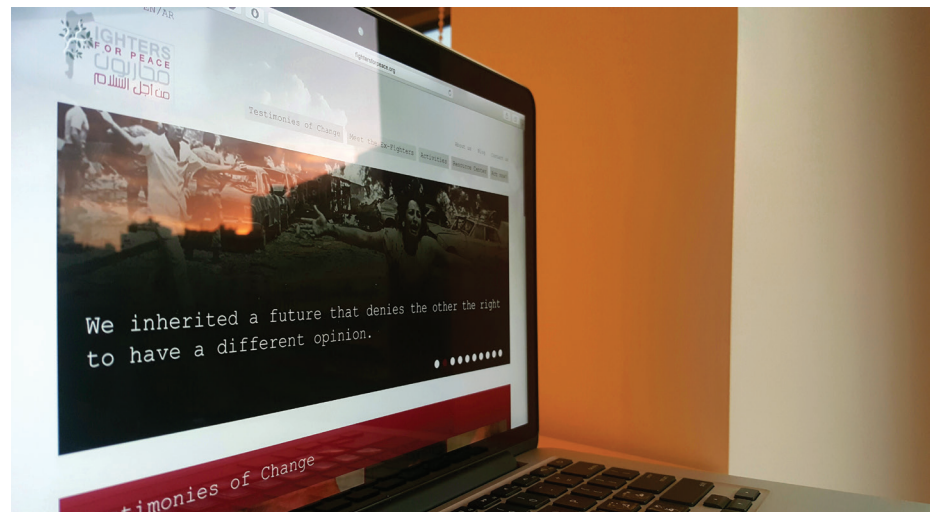
la guerre civile au Liban, en l'absence d'un manuel d'histoire unifié. Et cela, à travers le fait d'exposer des points de vue et des versions différentes ». Elle a toutefois précisé qu'il ne s'agit pas de faire la promotion de la violence, mais de raconter les expériences pour appeler au changement.

De son côté, Ziad Saab estime que la richesse de cette expérience est justement dans le fait qu'elle reflète des points de vue différents, en raison des divergences entre les combattants eux-mêmes, alors qu'il est impossible de publier un manuel d'histoire unifié parce qu'il exige justement une logique unifiée pour l'écrire en toute neutralité. Il a toutefois rappelé que les témoignages des combattants de la guerre civile et les parcours différents qu'ils ont vécus après la fin de la guerre ne figureront pas dans un manuel d'histoire quel qu'il soit.

Ziad Saab ne cache pas le fait que ce site place l'association devant un grand défi : celui de casser l'image banale du combattant ainsi que les préjugés qui l'accompagnent. Il ajoute qu'après avoir dépassé cette première étape, les jeunes adressent des messages positifs aux anciens combattants. Ces messages touchent énormément les anciens combattants, beaucoup plus que les commentaires des personnes plus âgées. Parce qu'ils leur donnent le sentiment d'avoir réussi à expliquer aux jeunes la réalité de ce qu'ils ont vécu et les raisons qui les avaient poussés à prendre les armes et à tuer d'autres combattants, dans un souci de leur éviter de se lancer dans une aventure similaire.

« En dépit de cette volonté de faire profiter les jeunes de notre expérience, nous ne considérons pas que nous détenons la vérité, explique Ziad Saab. Nous voulons simplement les pousser à la recherche eux-mêmes, en semant le doute dans leurs esprits sur les versions uniques qu'ils peuvent recevoir. Nous voulons éveiller leur curiosité pour qu'ils aient eux-mêmes envie de partir en quête de la vérité. Nous y parvenons dans une certaine mesure grâce à nos contacts directs avec les jeunes ou à travers les réseaux sociaux et maintenant à travers ce site web. Face à la division verticale de la société libanaise ces derniers temps, que ce soit sur le plan partisan ou confessionnel, ce site a constitué, selon Ziad Saab, une sonnette d'alarme adressée à de nombreuses parties libanaises et en particulier aux écoles. Celles-ci ont d'ailleurs commencé, par le biais de leurs directions, à contacter l'association pour organiser des rencontres avec les élèves. Des rencontres se sont ainsi tenues dans plus de 85 établissements scolaires en 18 mois, alors que le plan initial ne prévoyait que 35 rencontres pendant cette période.

Pour Christina Forch, il y a plusieurs façons d'écrire l'histoire, mais celle qui se base sur la reproduction des expériences personnelles par le biais des témoignages de ceux qui les ont vécus, notamment s'ils sont enregistrés visuellement et auditivement, a un impact très important dans les esprits et ceux des jeunes en particulier. C'est donc ce que cherche à offrir la tribune des combattants pour la paix. « Ces combattants s'en iront dans quelques années, affirme-t-elle, mais leurs témoignages constitueront la mémoire de ce pays et ils se transmettront aux générations futures pour que celles-ci en tirent les leçons pour l'avenir. La responsable du contenu du site souhaite aussi que cette



expérience ne se limite pas uniquement aux Libanais mais s'élargisse au monde arabe et en particulier aux pays de la région qui sont actuellement secoués par des guerres civiles où les fils d'une même nation s'entretuent. Christina Forch affirme que cette tribune sera ouverte à tous, quelles que soient les orientations et qu'elle ne sera pas tendancieuse. Par conséquent, les expériences qui y seront racontées seront basées sur des histoires personnelles, loin des accusations lancées entre partis, responsables politiques ou religieux. L'objectif est donc d'éloigner la violence qui ne peut en aucun cas constituer une solution aux conflits.

Ziad Saab développe la même idée, assurant que « la divergence dans les points de vue ne modifie pas le message principal que nous voulons adresser à la société ». « Nous, dans cette association, nous avons commencé par être un noyau de cinq personnes. Nous

sommes aujourd'hui 25 et nous représentons un exemple clair de ces divergences. Nous nous sommes combattus les uns les autres, chacun à cause de ses appartenances partisans ou de ses croyances et nous nous retrouvons aujourd'hui autour d'une même idée, celle du refus de la violence. Cela ne signifie pas que nous avons les mêmes visions et opinions politiques. Ce que nous voulons dire aux jeunes et à la société en général, c'est que les divergences ne sont pas nécessairement des conflits et que celles qui sont leur importance, il y a encore beaucoup de points sur lesquels nous pouvons nous entendre et qui doivent nous éloigner de la guerre et de la confrontation. Cela s'applique parfaitement à la situation actuelle », ajoute le président de « Combattants pour la paix ».

* Journaliste

Il y a trois ans, la ville de Tripoli a été déchirée par des affrontements entre les communautés sunnite et alaouite. Ces accrochages ont réveillé dans les esprits le spectre de la guerre civile qui s'est déroulée entre 1975 et 1990. Le Liban a eu un moment peur de voir ces combats s'étendre à d'autres régions du pays, plongeant celui-ci dans une nouvelle guerre civile. C'est alors qu'un groupe d'anciens combattants dans des factions politiques et religieuses adverses ont choisi de se réunir et de marquer leur ferme opposition à la violence et l'hostilité. C'est comme cela qu'est née l'association « Combattants pour la paix ».

Cette association, la seule au Liban qui regroupe d'anciens combattants appartenant à des horizons politiques et religieux différents, ne cherche pas seulement à faire participer les jeunes et les activistes de la société civile à son action, elle veut aussi intégrer dans ses rangs le plus grand nombre possible d'anciens combattants pour parvenir à une paix civile durable et réussir une réconciliation véritable au Liban. « Les combattants pour la paix » affirment aussi qu'ils souhaitent dépasser les frontières du Liban pour élargir leur expérience aux pays voisins qui traversent une guerre civile et connaissent une violence terrible, comme la Libye, l'Irak et la Syrie. Comme les combattants d'hier sont devenus militants pour la paix, ils visent à montrer à travers leurs témoignages et leurs expériences aux combattants actuels qu'il leur est possible de trouver des voies pour sortir du cercle vicieux de la violence dans lequel ils sont enfermés, et trouver la paix intérieure qui leur permettra de pacifier leurs sociétés.

L'action de cette association dont l'objectif est de bâtir la paix, la cohésion sociale et la réconciliation se fait sur six axes :

- La visite des écoles et des camps de réfugiés ainsi que d'autres établissements pour organiser des débats et des échanges directs.
- La création d'un musée électronique regroupant les témoignages des anciens combattants et contribuant ainsi à forger une mémoire collective.
- L'établissement de contacts directs avec les collectivités locales à travers une participation à des activités choisies.
- La mise en place d'un espace sûr de réflexion, de méditation, de soutien moral et social aux anciens combattants.
- Offrir des formations autour de la construction de la paix et de la réconciliation.
- Établir des contacts avec d'anciens ou d'actuels combattants dans d'autres pays.

Que signifie être réfugié ?

Fouad M. Fouad*

Depuis l'aube de l'humanité, les êtres humains se sont habitués au mouvement. C'est ainsi que le monde a été fondé. Depuis les premières migrations en raison d'un manque de ressources ou à cause des conditions climatiques, aux migrations ultérieures à la recherche d'une amélioration des conditions de vie, jusqu'aux départs forcés en raison des guerres ou des catastrophes naturelles, les populations se déplaçaient d'un point à l'autre de la planète, s'intégraient à leur nouveau milieu ou refondaient des civilisations. Les exemples dans l'histoire sont si nombreux, au point qu'ils constituent effectivement la quasi-totalité de l'histoire de l'humanité. Mais dans le contexte de l'émergence de l'État-nation, qui a tracé les frontières et réparti les populations en habitants citoyens ou expatriés, citoyens ou immigrés, citoyens ou réfugiés, est alors apparu le problème des réfugiés, considérés au mieux comme un groupe d'urgence par rapport au groupe résident, et au pire un lourd fardeau et une source d'ennuis, une classe inférieure aux autochtones qui, eux, jouissent de leurs droits en tant que citoyens.

Ce problème, dont l'âge dans le meilleur des cas ne dépasse pas le siècle et demi, n'a atteint sa forme institutionnalisée que seulement après la Seconde Guerre mondiale, avec les grandes migrations qui ont eu lieu en Europe et depuis l'Europe, favorisant l'émergence d'un nouvel ordre mondial qui s'est senti concerné par cette catégorie de personnes et qui a pris le nom de Système international d'aide humanitaire. Ce système considère que cette immigration forcée est d'ordre provisoire et que l'intégration ou non des réfugiés dans les pays d'accueil est une question de souveraineté liée aux frontières géographiques telles que convenues dans les accords internationaux pour ces pays, et que le rôle du pouvoir en place est de fournir à ces populations le minimum vital en termes de condition de vie ou de droits de base de l'individu.

Et c'est là que réside le fond du problème. Le système international d'aide humanitaire, qui se présente comme une structure strictement humanitaire, c'est-à-dire neutre et non politisée, se retrouve noyé dans des querelles politiques où il est à peine capable de faire face à quelques-unes et n'y parvient pas dans beaucoup d'autres ; cela va du droit de résidence au droit du travail, le droit de se déplacer, jusqu'aux nombreux autres droits plus ou moins associés au concept de souveraineté dans le pays d'accueil, lequel est essentiellement politique.

À partir de là, tous les projecteurs mettent généralement en lumière la question des réfugiés, tantôt qualifiant ces derniers de groupe digne d'être aidé ou apte à obtenir dans le meilleur des cas la garantie de certains droits, comme indiqué ci-dessus, tantôt les décrivant comme un groupe constituant un lourd fardeau économique, démographique et moral dont il faut trouver la solution. Dans tous les cas, les réfugiés ne sont pas perçus comme des êtres humains égaux conformément à la Déclaration des droits de l'homme, et pouvant constituer une valeur ajoutée, non un poids ; une ressource, non une crise.

La crise des réfugiés est une crise politique née d'une circonstance et d'un cadre politique historique spécifique, et ne peut être résolue sans tenir compte de la dimension historique et politique, où l'intégration est un droit analogue au droit de retour, et le maintien un droit comme le droit à la liberté de circuler, et où les droits de l'homme (tout homme) sont essentiels tout comme les droits du citoyen.

* Professeur à la faculté des Sciences de la santé – Université américaine de Beyrouth

**La fleur dit : Je pousse là où me sème le vent.
Le voyageur dit : Je vais suivre le vent, peut-être nous rencontrerons-nous à nouveau**



Peinture par l'artiste Majd Kurdiakh



Le projet du Pnud « Consolidation de la paix au Liban » œuvre depuis 2007 pour le renforcement de la compréhension mutuelle et la promotion de la cohésion sociale, en abordant les causes profondes du conflit au Liban. Le projet a aussi travaillé récemment sur le traitement de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité sociale au Liban.

Le projet soutient les différents groupes, allant des dirigeants et acteurs locaux, aux éducateurs, journalistes, jeunes et militants de la société civile, dans le développement de stratégies à moyen et à long terme visant la consolidation de la paix, la gestion des crises et la prévention des conflits.

Pour plus d'informations:

Le Projet « La consolidation de la paix au Liban »
Arab Bank Building - 6ème étage
Riad El Solh Street
Nejmeh, Beirut - Lebanon
Telephone: 01- 980 583 ou 70-119160

www.lb.undp.org

www.lb.undp.org/PBSupplement



Conçu par:

Omar Harkous
Hassan Youssef

Traduit par:

Fady Noun, Scarlett Haddad, Nada Merhi, Susanne Baaklini, Patricia Khoder, Tilda Abou Rizk et Michel Hajji Georgiou

Edition et révision:

Gaby Nasr